

RAPPORT ANNUEL 2007



UNPMF

Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française



La confiance ne peut être que mutuelle

Les 151 mutuelles membres de l'UNPMF

Les mutuelles membres de l'UNPMF représentent 7,4 Md€ de cotisations brutes ⁽¹⁾.

(1) Données statistiques au 31 décembre 2006.

| ORGANISME | SIÈGE |
|---|----------------------------------|
| LES MUTUELLES DE L'AIN (Groupe ADREA) | 01017 BOURG-EN-BRESSE CEDEX |
| ADREA MUTUELLE CENTRE AUVERGNE | 03012 MOULINS CEDEX |
| LES MUTUELLES DU SOLEIL | 06005 NICE CEDEX 1 |
| GMA CHAMPAGNE-ARDENNES | 08001 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES CEDEX |
| MUTUELLE PREMIRIS | 08500 REVIN |
| MUTUELLE SANTÉVIE-MAP | 09004 FOIX CEDEX |
| MUTUELLE OCCITANE | 11890 CARCASSONNE CEDEX 9 |
| MUTUELLE SANTÉVIE-UDSMA | 12023 RODEZ CEDEX 9 |
| MUTUELLE SANTÉVIE-MUTAL | 12023 RODEZ CEDEX 9 |
| MUTI-MIM | 14028 CAEN CEDEX 9 |
| ASPBTP (Mutuelle du Bâtiment et des Travaux Publics de Basse-Normandie) | 14062 CAEN CEDEX 4 |
| MUTUELLE SANTÉVIE-MC 15 | 15000 AURILLAC |
| MUTUELLE 403 | 16013 ANGOULÊME CEDEX |
| SMATIS | 16920 ANGOULÊME CEDEX 9 |
| MUTUELLE AUNIS-SAINTONGE | 17028 LA ROCHELLE CEDEX |
| SMAM | 17034 LA ROCHELLE |
| MUTUELLE SANTÉVIE-MIC | 19311 BRIVE CEDEX |
| MUTUELLE GÉNÉRALE DE LA CORSE | 20296 BASTIA CEDEX |
| MUTUELLE LA DIJONNAISE | 21015 DIJON CEDEX |
| MOS (Mutuelle des Organismes Sociaux) | 21067 DIJON CEDEX |
| CPSAC - MUTUELLE ACTION | 22021 SAINT-BRIEUC CEDEX 1 |
| EOVI - MUTUELLE CREUSOISE | 23004 GUÉRET |
| PÉRIGORD MUTUALITÉ | 24020 PÉRIGUEUX CEDEX |
| MUTUELLE ADREA FRANCHE-COMTÉ | 25041 BESANÇON CEDEX |
| MUTI | 25086 BESANÇON CEDEX 9 |
| EOVI MUTUELLE DRÔME ARPICA | 26028 VALENCE CEDEX |
| MUTUELLE NATURE ET FORÊTS | 26150 DIE |
| CPSF - MUTUELLE ACTION | 29193 QUIMPER CEDEX |
| UNILIA MUTUELLE - GROUPE ADREA | 30018 NÎMES CEDEX 9 |
| MUTUELLE CSM | 30039 NÎMES CEDEX 1 |
| MUTUELLE DU PERSONNEL DES ORGANISMES SOCIAUX ET SIMILAIRES | 31000 TOULOUSE |
| MUTUELLE SANTÉVIE | 31000 TOULOUSE |
| SANTÉVIE-UNION MUTUALISTE | 31000 TOULOUSE |
| MUTUELLE AÉROSPATIALE | 31015 TOULOUSE CEDEX 6 |
| MGPAT (Mutuelle Générale des Préfectures et de l'Administration Territoriale) | 31071 TOULOUSE CEDEX 7 |
| MUTUELLE NATIONALE DES SAPEURS-POMPIERS | 31773 COLOMIERS CEDEX |
| MUTUELLE SANTÉVIE-GERSOISE | 32001 AUCH CEDEX |
| MUTUELLE OCIANE | 33054 BORDEAUX CEDEX |
| PAVILLON PRÉVOYANCE | 33072 BORDEAUX CEDEX |
| MYRIADE | 33079 BORDEAUX CEDEX |
| MUTAC | 34072 MONTPELLIER CEDEX 3 |
| EOVI - LANGUEDOC MUTUALITÉ | 34264 MONTPELLIER CEDEX 2 |
| MUTUELLE FORCE SUD | 34535 BÉZIERS CEDEX |
| UNIMUTUELLES - SECTION CAPI PRÉVOYANCE | 35160 MONTFORT |
| MUTUELLE DES PAYS DE VILAINE | 35600 REDON |

Suite >

MUTUELLES MEMBRES

ORGANISME

ADREA MUTUELLE ALPES DAUPHINÉ
MUTUELLE MDI 39
MUTUELLE JURASSIENNE
AMELLIS MUTUELLES
LANDES MUTUALITÉ
PREMUT
EOVI - MUTUELLES PRÉSENCE
EOVI - ROANNE MUTUELLE
SPHERIA MUTUELLE ATLANTIQUE
SPHERIA VAL DE FRANCE
MUTAME VAL DE FRANCE
MNH
MUTUELLE OREADE
HARMONIE MUTUALITÉ
MUTUELLE LA CHOLETAISE
MUTAME NORMANDIE
ALTEIS MUTUELLES
UNITE LORRAINE MUTUALISTE
SMUTIE-SMACIV
MUTUELLE NOVAMUT
MUTUELLES DU PAYS-HAUT
MUTLOR (Les Mutuelles de Lorraine)
MUCIM-STANISLAS
MUTUELLE DES CADRES VAUBAN
MUTUELLE FAMILIALE VAUBAN
MMI (Mutuelle du Ministère de l'Intérieur)
JUST'ENSEMBLE
MUTUELLE APREVA
MIP/USMAD (CHORALIS)
CHORALIS MUTUELLE LE LIBRE CHOIX
CCMO MUTUELLE (Caisse Chirurgicale et Médicale de l'Oise)
CENTRE MUTUALISTE INTERPROFESSIONNEL - CMIP
MUTUELLE OPALE
HARMONIE AUVERGNE
EOVI - MIF
UNION DES MUTUELLES SANTÉ 63
PRECOCIA MUTUELLE D'Auvergne
EOVI - THIERS MUTUALITÉ
SUD-OUEST MUTUALITÉ
LES MUTUELLES VIA SANTÉ
SORUAL
MUTUELLE DE L'EST
MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE D'ALSACE
CAISSE DE PRÉVOYANCE MULHOUSIENNE
MUTUELLE ÉPARGNE-RETRAITE
MUTUELLE ADREA
UNMOS
LES MUTUELLES SANTÉ PLUS
MUTUELLE EXISTENCE
MMC
MUTUELLE UNIO (Groupe ADREA)
LES MUTUELLES SAVOYARDES (Groupe ADREA)
MUTAME SAVOIE MONT-BLANC
MUDEL-CAREL
RADIANCE GROUPE APRI
MNAM (Mutuelle Nationale Aviation Marine)
MNP
PRÉVADIÈS
MUTUELLE CCI
MUTUELLE DES DOUANES
MIE (Mutuelle Intergroupes d'Entraide)
UNION DES MUTUELLES GROUPE SAINT-GERMAIN

SIÈGE

38069 GRENOBLE CEDEX 2
39000 LONS-LE-SAUNIER CEDEX
39005 LONS-LE-SAUNIER CEDEX
39206 SAINT-CLAUDE CEDEX
40016 MONT-DE-MARSAN CEDEX
42000 SAINT-ÉTIENNE
42100 SAINT-ÉTIENNE
42335 ROANNE CEDEX
44273 NANTES CEDEX 2
45025 ORLÉANS CEDEX 1
45057 ORLÉANS CEDEX 1
45213 MONTARGIS CEDEX
47910 AGEN CEDEX 9
49010 ANGERS CEDEX 1
49306 CHOLET CEDEX
50008 SAINT-LÔ CEDEX
51073 REIMS CEDEX
54001 NANCY CEDEX
54042 NANCY CEDEX
54063 NANCY CEDEX
54402 LONGWY CEDEX
54414 LONGWY CEDEX
57045 METZ CEDEX 1
59019 LILLE CEDEX
59024 LILLE CEDEX
59040 LILLE CEDEX
59306 VALENCIENNES CEDEX
59306 VALENCIENNES CEDEX
59501 DOUAI CEDEX
59602 MAUBEUGE CEDEX
60014 BEAUVAIS CEDEX
60803 CRÉPY-EN-VALOIS CEDEX
62103 CALAIS CEDEX
63000 CLERMONT-FERRAND
63038 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
63043 CLERMONT-FERRAND CEDEX 2
63058 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
63308 THIERS CEDEX
65000 TARBES CEDEX
66866 PERPIGNAN CEDEX 9
67000 STRASBOURG
67082 STRASBOURG CEDEX
68027 COLMAR CEDEX
68053 MULHOUSE CEDEX
69003 LYON
69003 LYON
69007 LYON
69200 VÉNISSIEUX
69346 LYON CEDEX 7
70006 VESOUL CEDEX
71010 MACON CEDEX
73021 CHAMBÉRY CEDEX
74604 SEYNOD CEDEX
75004 PARIS
75014 PARIS
75015 PARIS
75015 PARIS
75015 PARIS
75017 PARIS
75019 PARIS
75109 PARIS CEDEX 2
75240 PARIS CEDEX 5

ORGANISME

FMP
MUTUELLE EUROPE
SMI
MUTUELLE BLEUE
LA SOLIDARITÉ MUTUALISTE
SMAR
MUTAME (Mutualité des Agents Territoriaux et Membres Extérieurs)
MUTUELLE FAMILIALE
MUTUELLES UMC
UNME
MUTACMA (Mutuelle des Agents de l'ANPE)
MAI (Mutuelle des Agents des Impôts)
SNM
MEMF
MUTUELLE CIVILE DE LA DÉFENSE
MUTUELLE MCD
INTÉGRANCE
MUTLOG
MUTLOG GARANTIES
MUTUELLE ACCIDENTS CORPORELS SMAC
MUTUELLE UNION DES TRAVAILLEURS
MUTUELLE LA BRESLE
CIMAM-SME
LES MÉNAGES PRÉVOYANTS
MUTUELLE DU MANTOIS
SMIP
MUTUELLE DE LA SOMME
MUTUELLE SANTÉVIE-UMT
MUTUELLE SANTÉVIE-MTG
LA MUTUELLE VERTE
EOVI - MUTUELLE DU VAR
EOVI - NOVALIA MUTUELLE
EOVI - MUTUELLE DU LIMOUSIN
MUTUELLE VICTOR HUGO
RELEYA
MDI 90
MUTAME TERRITOIRE-DE-BELFORT
MIPCF
MGET (Mutuelle Générale de l'équipement et des Territoires)
PRÉVOYANCE MUTUALISTE D'ÎLE-DE-FRANCE
MUTUELLE DE MARE GAILLARD
MGPA (Mutuelle Générale de Prévoyance des Antilles)
MUTUALITÉ DE LA RÉUNION
SOLIDARITÉ PROGRÈS MUTUALISTES

SIÈGE

75250 PARIS CEDEX 5
75311 PARIS CEDEX 9
75374 PARIS CEDEX 8
75396 PARIS CEDEX 8
75440 PARIS CEDEX 9
75441 PARIS CEDEX 9
75462 PARIS CEDEX 10
75487 PARIS CEDEX 10
75534 PARIS CEDEX 11
75534 PARIS CEDEX 11
75544 PARIS CEDEX 11
75640 PARIS CEDEX 13
75649 PARIS CEDEX 13
75719 PARIS CEDEX 15
75739 PARIS CEDEX 15
75762 PARIS CEDEX 16
75882 PARIS CEDEX 18
75940 PARIS CEDEX 19
75940 PARIS CEDEX 19
76030 ROUEN CEDEX
76204 DIEPPE CEDEX
76260 EU
78027 VERSAILLES CEDEX
78028 VERSAILLES CEDEX
78207 MANTES-LA-JOLIE CEDEX
79077 NIORT CEDEX 9
80145 ABBEVILLE CEDEX
81031 ALBI CEDEX 9
82048 MONTAUBAN CEDEX
83041 TOULON CEDEX 9
83184 SIX-FOURS-LES-PLAGES CEDEX
84023 AVIGNON CEDEX 1
87011 LIMOGES CEDEX
88006 ÉPINAL CEDEX
89006 AUXERRE CEDEX
90005 BELFORT CEDEX
90007 BELFORT CEDEX
93521 SAINT-DENIS CEDEX
94274 LE KREMLIN-BICÊTRE CEDEX
95410 GROSLAY
97190 LE GOSIER
97232 LE LAMENTIN MARTINIQUE
97467 SAINT-DENIS CEDEX
97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON



UNPMF : un pôle de ressources au service de ses mutuelles

L'Union Nationale de Prévoyance de la Mutualité Française (UNPMF) représente l'union de 151 mutuelles. Sa vocation est de mettre à leur disposition en un seul endroit les moyens et capacités, qu'ils soient humains, techniques ou financiers, dédiés à leur développement en Prévoyance et Retraite. Elle a également pour mission de promouvoir une offre mutualiste dans le cadre des contrats nationaux et plurirégionaux d'assurances collectives.

L'UNPMF est issue de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF). Créée en 2002, l'Union a repris à l'origine l'activité de Prévoyance et de Retraite développée dans le sein de la Fédération avec ses mutuelles adhérentes depuis plus de trente ans.

L'adhésion à l'UNPMF implique un partenariat portant sur la Prévoyance et la Retraite ainsi que la participation aux instances et à la vie de l'Union.

Sommaire

| | | |
|---|--|-------|
| | Message du président de l'UNPMF | p. 4 |
| | Chiffres clés | p. 6 |
| | Environnement économique et marché | p. 7 |
| | Activité 2007 | p. 8 |
| | Vie de l'Union | p. 10 |
| | Perspectives | p. 13 |
| | Composition du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle | p. 16 |
| 1 | Rapport de gestion du Conseil d'administration | p. 19 |
| 2 | Rapport financier | p. 37 |
| 3 | Rapport général du commissaire aux comptes | p. 74 |
| 4 | Rapport spécial du commissaire aux comptes | p. 76 |
| 5 | Organigramme de l'UNPMF | p. 78 |



Patrick BROTHIER > Président de l'UNPMF

Message du président de l'UNPMF

Un nouveau cycle, une nouvelle dynamique

L'étape engagée depuis cinq ans et visant à renforcer l'UNPMF pour la doter de fondamentaux sains touche à son terme. Bien sûr, la logique d'optimisation reste plus que jamais de mise. La maîtrise de l'équilibre technique et des coûts de gestion alliée à une logique qualité sans cesse stimulée constituent le substrat de notre feuille de route. Avec une ambition claire : afficher un niveau de performance toujours plus élevé au service des adhérents et au regard des aspirations des mutuelles partenaires.

Nous devons aussi et surtout regarder plus loin, dans un contexte en profonde mutation où un nouveau cycle de consolidation se dessine quelle que soit la typologie des acteurs.

L'heure est clairement venue pour l'UNPMF de réaffirmer ses ambitions en matière de croissance organique, avec ses mutuelles partenaires, et de définir ainsi l'opportunité et sa capacité à participer au cycle de consolidation qui s'esquisse.

Sa situation lui permet d'envisager le champ des possibles avec confiance et détermination.

Confiance, parce que la situation financière de l'Union s'est nettement améliorée depuis 2002. Le ratio de couverture de marge de solvabilité a été doublé hors plus-values latentes et triplé en les intégrant. Cela nous a permis de faire face à la crise des marchés financiers survenue à l'été 2007 et de servir un taux de rendement de nos produits d'épargne parmi les meilleurs du marché. Nous souhaitons pour autant, comme tous les acteurs de la Place, que les marchés financiers retrouvent stabilité et confiance pour repartir du bon pied. Nous souhaitons, conformément à la décision de la dernière Assemblée générale, renforcer la structure de nos fonds propres en procédant à une nouvelle émission de titres subordonnés qui nous permettra, alors que la nécessité n'est pas impérative à court terme, de sécuriser notre capacité à financer notre croissance.



Avec une progression globale de 6,4 %, l'UNPMF dépasse l'objectif de son business plan (...).

Et justement, la croissance réalisée en 2007 s'est révélée d'un excellent niveau. Avec une progression globale de 6,4 %, l'UNPMF dépasse l'objectif de son business plan, alors même que le marché collectif n'était pas sur un haut de cycle pour cet exercice et que le développement de la prévoyance individuelle est surtout tiré par l'offre obsèques. Mais nous avons connu un fort rebond en épargne qui démontre la capacité de mobilisation des mutuelles, capacité qui se confirme au début de l'année 2008, et plus encore participe à les décomplexer s'il en était besoin face aux opérateurs qui viennent les concurrencer sur leur cœur de métier. Cette année 2007 fut aussi marquée par la création d'AMPLEO, qui rassemble les principaux groupes et mutuelles interprofessionnelles et l'UNPMF au service d'une ambition forte, celle de rayonner davantage encore sur le marché des branches professionnelles et des grandes entreprises en santé et en prévoyance. Voici, là encore, un atout supplémentaire pour stimuler notre croissance.

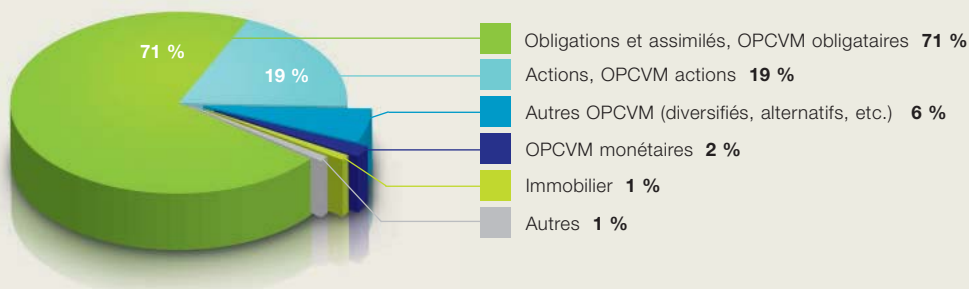
Enfin, le résultat net de l'exercice 2007 réalisé est supérieur également aux prévisions et souligne que nous sommes sur la bonne voie. La capacité à dégager un équilibre technique sur tous nos segments d'activité, la maîtrise de nos charges de gestion et une gestion de nos actifs financiers pertinente ont concouru à cette bonne performance.

Poursuivre la démarche qualité à l'échelle de toute l'entreprise, renforcer le contrôle interne et notre gouvernance dans la perspective de Solvabilité II, achever la consolidation de notre environnement informatique, tels seront les principaux chantiers à mener en 2008. Avec l'objectif clair d'être en ligne avec le niveau de développement et de résultat économique prévu dans notre business plan. Un objectif d'autant plus mobilisateur que nous disposons désormais d'un site unique pour l'ensemble des collaborateurs de l'UNPMF, à Châtillon, et que cela renforce notre capacité opérationnelle et notre cohésion d'ensemble.

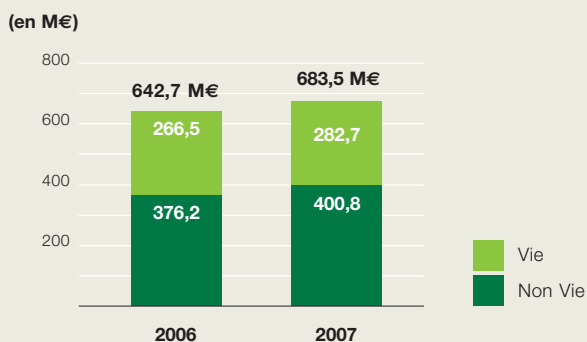
Le début de l'année 2008 a été mis à profit par le Conseil d'administration et l'équipe de direction de l'Union pour actualiser le projet stratégique afin d'initier une nouvelle phase nourrie d'ambition.

Au-delà de la capacité organique, il s'agissait aussi de définir la vision possible des alliances et partenariat qui permettent à l'UNPMF de grandir plus vite ou de s'inscrire dans des projets de forte ambition. Cette réflexion, vous la partagez aujourd'hui et nous espérons qu'elle constituera le point de départ d'une nouvelle aventure économique et humaine à porter avec toutes les mutuelles et groupements partenaires. Avec l'envie, plus que jamais, de continuer à avancer ensemble.

RÉPARTITION DES PLACEMENTS EN VALEUR DE RÉALISATION (Total des placements 5 358 M€)



COTISATIONS BRUTES

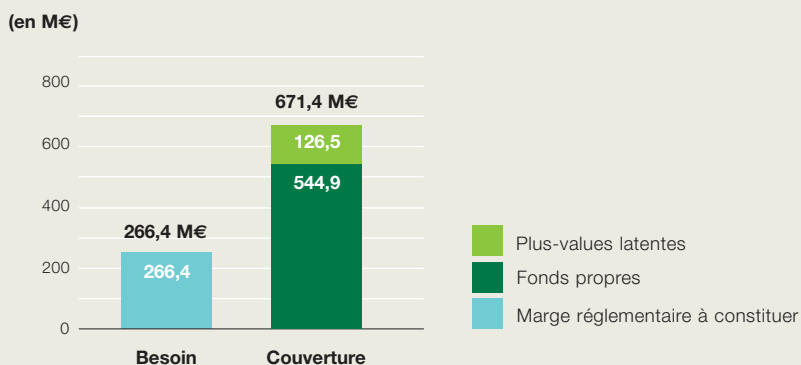


NOMBRE DE CONTRATS GÉRÉS

414 000 contrats individuels

107 000 contrats collectifs

MARGE DE SOLVABILITÉ



Une conjoncture en demi-teinte qui n'a pas entamé la bonne performance de l'Union

Marchés et produits

Les marchés au travers desquels l'UNPMF propose ses produits, la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite, n'ont pas toujours été propices au développement de l'activité en 2007. En particulier, le secteur de l'épargne-retraite individuelle a connu une décroissance de 3 % au niveau national. L'UNPMF et ses mutuelles membres ont pu toutefois, dans ce contexte défavorable, renouer pour leur part avec un bon développement, grâce notamment à une vigoureuse action de relance commerciale à partir de l'été.

En prévoyance et santé la croissance du marché n'a surtout été notable qu'en ce qui concerne les garanties santé, marché sur lequel l'UNPMF n'est que peu présente en tant que telle. On observe par ailleurs une tendance durable à la mise en place de contrats collectifs dans les entreprises et branches professionnelles, au détriment des assurances individuelles. Ces produits, en dehors des populations non salariées, deviennent de plus en plus des produits de compléments. Cette tendance est amplifiée par l'échéance prévue en 2008 de la loi Fillon et par le référencement

des organismes assureurs dans la fonction publique (limitation à certains contrats collectifs des financements par les employeurs des régimes de protection sociale complémentaires). Une telle conjoncture n'est pas de nature à pénaliser l'UNPMF qui a développé des compétences élevées en assurances collectives.

L'Union a pu également entamer la relance de sa croissance en prévoyance individuelle grâce à une rénovation de ses produits destinés aux travailleurs non salariés (au côté de ses produits pour les salariés et la famille), et y conforter sa place parmi les premiers assureurs français.

Au total, l'UNPMF n'a pas été outre mesure pénalisée par un marché de la prévoyance difficile et évolutif.

On a pu assister par ailleurs à un développement de la retraite entreprises, avec le décollage notamment du PERCO créé en 2003. L'UNPMF compte prendre place sur ce marché en croissance grâce à ses nouveaux produits pour les entreprises (gamme Passeport).

Gestion du risque et gestion financière

Sur un autre registre, l'UNPMF, assureur majeur du risque incapacité-invalidité, a bénéficié, comme le reste du marché, de la stabilisation du coût du risque depuis trois ans. Cette conjoncture à nouveau favorable a permis à l'Union d'accompagner le mouvement de rééquilibrage financier global des contrats d'entreprises.

En revanche, la conjoncture n'a pas été favorable à l'activité de placements. La crise des "subprimes" survenue durant l'été a provoqué une crise de confiance et un mouvement général de baisse des

marchés d'actions et de hausse des taux, sur fond de menaces de récession et de résurgence de l'inflation. Cet aspect moins favorable n'a pas empêché le marché de l'épargne-retraite d'afficher une légère remontée de taux d'intérêt nets servis aux contrats en 2007, en moyenne à environ 4,5 %. La concurrence entre assureurs est restée d'autant plus forte sur les taux que le volume général souscrit était en baisse. Afin de favoriser sa croissance, l'UNPMF a accompagné ce mouvement en maintenant sur l'essentiel de sa gamme de produits un des meilleurs taux du marché.

Une année d'innovation et d'organisation

2007 : année de concrétisation et de renforcement de l'offre de service et de la démarche qualité

PRODUITS

En 2007, notre Union a remis à jour son offre de prévoyance individuelle, avec les nouvelles versions des produits Promultis (un des leaders du marché de la prévoyance "loi Madelin" dédiée aux travailleurs non salariés) et Modulato (travailleurs salariés).

Nous pouvons nous enorgueillir de l'adhésion de la presse spécialisée à la qualité de nos produits individuels.

Promultis Prévoyance et Livret Mutex II ont tout particulièrement été distingués (Label d'Excellence de la revue *Les Dossiers de l'Épargne*), ainsi que Modulato (classement établi par le site www.testepourvous.com, parmi les trois contrats qualifiés de meilleurs choix).

Cette reconnaissance de notre offre globale, si l'on considère les classements positifs des autres produits de la gamme, assoit la notoriété de l'UNPMF qui a lancé courant 2007 les produits Passeport (Passeport Madelin, Passeport IFC et Passeport IFC 83) dotant ainsi le réseau des mutuelles adhérentes et distributrices d'une offre complète épargne/prévoyance, éléments déterminants de fidélisation de leurs adhérents santé.

SYSTÈMES D'INFORMATION

L'UNPMF s'oriente désormais vers un système d'information fondé sur un triptyque :

- NSI Prévoyance, outil interne dédié à la gestion des produits de prévoyance individuelle ou collective permettant d'optimiser les délégations de gestion, avec une ergonomie unique et une cohérence interne des données. Cet outil recouvre la totalité de l'activité individuelle et reprend progressivement toutes les gestions de contrats collectifs ;
- NSI Santé, outil basé sur l'ergonomie et la conception générale de NSI, et servant à l'automatisation de l'activité de l'UNPMF en santé, consistant essentiellement en la centralisation et l'analyse des données techniques des contrats nationaux et à la tenue de leurs comptes ;
- NSI Épargne, sur la base d'un progiciel acheté en 2006, dédié à l'activité d'épargne individuelle et entreprise.

Ces outils sont complétés par des systèmes amont "d'avant-vente" qui peuvent s'adapter aux postes de travail des collaborateurs des mutuelles et par des systèmes comptables, financiers et de pilotage.



NOUVELLE ORGANISATION

Dans le but de mettre en œuvre au mieux son plan stratégique et de relever les défis qui l'attendent, l'UNPMF a revu l'organisation de ses services. Depuis l'automne, les mutuelles ont essentiellement à faire à deux directions générales adjointes :

- l'une, consacrée au développement, en support de la diffusion des produits et services ;
- l'autre, consacrée aux services d'assurance, support du service après-vente principalement.

Un secrétariat général s'occupe de toutes les questions institutionnelles et de gouvernance.

Les autres pôles sont consacrés aux supports et moyens, au pilotage et au contrôle de l'activité : direction technique, direction des projets, départements ressources humaines, financier, audit et contrôle interne.

QUALITÉ

L'UNPMF a connu au premier semestre 2007 une dégradation de ses délais moyens de gestion dans les secteurs production et prestations, à l'issue de la première migration informatique à grande échelle de contrats collectifs dans NSI Prévoyance, fin 2006. Un vigoureux plan de redressement a permis de revenir à une situation normale durant l'été, grâce à des actions parallèles sur l'organisation, les outils et les ressources humaines.

Dans le même temps, l'Union a réussi, après audit par le Bureau Veritas, le passage de toute son organisation dans le référentiel de gestion de la qualité ISO 9001 V2000. Le périmètre précédemment certifié concernait la gestion et le développement, et cette extension matérialise l'orientation de tous les collaborateurs vers l'amélioration permanente de la qualité.

PROJET "MAÎTRISE DES RISQUES"

Dans le cadre du pilier II des futures normes "SOLVENCY II" et de ses règles de gouvernance, l'UNPMF a lancé le projet "maîtrise des risques".

Ce projet, et davantage de moyens consacrés à ces fonctions, donneront à l'Union, d'ici fin 2008 :

- un système de contrôle interne mieux organisé et auditable, de ce fait plus efficace que le système actuel ;
- un système de pilotage de la gestion des risques, opérationnel et inclus dans les outils du Conseil d'administration ;
- un système de contrôle de second niveau (audit interne) avec une approche globale incluant les activités internes, les activités déléguées et les activités sous-traitées.

REGROUPEMENT DES LOCAUX

L'UNPMF a pris la décision au quatrième trimestre 2006 de regrouper ses services sur un seul site. Ce regroupement s'est effectué en mai 2007 dans un bâtiment situé à Châtillon en banlieue parisienne. Le siège social demeure au 255, rue de Vaugirard, à l'adresse de la Fédération Nationale de la Mutualité Française, site qui accueille également toutes nos activités de formation.

L'UNPMF y a gagné une installation fonctionnelle des services, dans l'objectif d'optimiser le management, et de la motivation des collaborateurs.

Une activité soutenue tout au long de l'année 2007

Les membres des Commissions de gestion, vie de l'Union, finances, développement, agricole et agroalimentaire, Fonds social, mixte d'agrément des délégations de gestion et contrôle des comptes se sont réunis tout au long de l'année 2007. Ces Commissions se réunissent en principe 4 fois par an, à l'exception de la Commission de contrôle qui se réunit, elle à 2 reprises. Elles sont composées d'administrateurs de l'Union et des cadres de direction des groupements adhérents et de l'UNPMF. Leur rôle est de conduire la réflexion de l'UNPMF dans leur domaine de compétences et de préparer les décisions du Conseil d'administration auquel elles rendent compte de leurs travaux.

COMMISSION DE GESTION

La Commission de gestion s'est intéressée tout particulièrement en 2007 aux quatre domaines d'activité suivants :

Évolution du système d'information de l'UNPMF

La Commission a ainsi suivi les opérations de migration du portefeuille SNM sur l'outil NSI Prévoyance, l'intégration d'un nouvel outil de gestion des contrats en unité de compte (NSI Épargne) et l'évolution de NSI Prévoyance, qui se sont déroulées avec succès. Elle a, par ailleurs, suivi l'avancement des travaux en cours de mise en place des nouveaux lots de NSI Santé liés à l'intégration des éléments de déclaration et de contrôle des contrats collectifs Santé en coassurance avec les mutuelles.

Mise en œuvre et évolution des délégations de distribution et de gestion des mutuelles ou unions adhérentes de l'UNPMF

La Commission de gestion a par ailleurs, suivi l'élaboration du texte type des nouvelles conventions de partenariat UNPMF, approuvé par l'Assemblée générale du 8 juin 2007.

Évolution de l'environnement juridique, fiscal et concurrentiel

La Commission s'est aussi intéressée à l'adaptation de l'UNPMF aux nouvelles règles imposées par les directives Solvency II, notamment en matière de contrôle interne.

Niveau de qualité de services fourni à l'adhérent

Afin de faire face au surcroît d'activités amené par la mise en place de NSI collectif en début d'année, la Commission a suivi le renforcement des moyens matériels mis en œuvre, ainsi que l'organisation d'un traitement prioritaire des cas urgents ou à forts enjeux commerciaux, et la mise en œuvre d'une communication adaptée vis-à-vis des mutuelles adhérentes de l'Union.

Par ailleurs, après analyse d'une nouvelle étude de satisfaction réalisée en mars 2007 auprès des mutuelles et unions adhérentes à l'UNPMF, la Commission a proposé les nouveaux axes de travail suivants :

1. La simplification et l'innovation en matière d'offres et de tarification.
2. Le soutien à la commercialisation.
3. L'amélioration de la communication pour gagner en notoriété.
4. La simplification de la gestion et l'amélioration de l'organisation.
5. Le développement de la culture client.

COMMISSION VIE DE L'UNION

Elle s'est notamment intéressée en 2007 aux questions liées à la gouvernance de l'Union, en liaison avec l'étude d'un rapport approuvé par l'Assemblée générale de la FNMF sur la gouvernance dans les mutuelles et unions. La Commission vie de l'Union a formulé les propositions suivantes :

- mieux informer dans les mutuelles membres de l'UNPMF les adhérents "prévoyance", notamment au travers de la création d'une lettre d'information qui leur serait destinée, ainsi qu'une refonte du site Internet grand public ;
- élaborer un kit de présentation de l'activité de l'UNPMF qui serait diffusé lors des réunions des délégués ou d'adhérents des mutuelles membres de l'UNPMF. Ce kit serait mis en place progressivement, d'abord auprès de quelques mutuelles "test" ;
- prévoir une évaluation formelle des travaux du Conseil d'administration et des Commissions, notamment pour la Commission financière ;
- intégrer les éléments de description de la gouvernance de l'Union dans le rapport de gestion présenté à l'Assemblée générale.

Toujours en matière de gouvernance, la Commission s'est intéressée à la problématique d'optimisation de la maîtrise des risques, liée aux directives Solvency II, en suivant les travaux de l'équipe de l'UNPMF dédiée à cette question.

La Commission vie de l'Union s'est par ailleurs intéressée au choix d'un partenaire institutionnel de l'UNPMF, en vue d'un partenariat orienté vers la solidarité et destiné à renforcer l'image de l'Union en termes de reconnaissance de certaines valeurs éthiques, citoyennes et de solidarité notamment. Le partenaire proposé par la Commission a été la Croix-Rouge Française.

Enfin, la Commission a examiné le cas de 28 mutuelles considérées comme adhérentes de l'UNPMF mais n'ayant pas signé de convention de partenariat ou payé de cotisation institutionnelle.

Elle a demandé que, conformément aux demandes formulées par l'Autorité de contrôle, toute ambiguïté dans la relation entre ces mutuelles et l'UNPMF soit levée.

COMMISSIONS DE DÉVELOPPEMENT

De nombreuses mutuelles ayant souhaité participer aux réunions et travaux de la Commission de développement, il a été proposé, pour permettre un meilleur fonctionnement de l'instance, de créer deux Commissions : la première dédiée au marché du collectif, la seconde, au marché individuel, la Commission de développement étant appelée à se réunir dans sa forme plénière une fois par an.

Commission de développement individuelle

Elle a suivi régulièrement, tout au long de l'année, les indicateurs de production d'affaires nouvelles qui lui étaient présentés. La Commission a été associée à la mise en place du plan d'action commerciale.

Elle a approuvé et suivi les différentes opérations commerciales notamment destinées à améliorer le chiffre d'affaires réalisé en produits d'épargne : bonus 30 et 50 euros sur les affaires nouvelles, frais nuls pour des nouveaux versements sur contrats en cours.

Elle a organisé la participation d'une dizaine de mutuelles "test", à une opération de segmentation des fichiers d'adhérents, destinée à améliorer la connaissance des adhérents et à renforcer l'efficacité des opérations de marketing direct.

Elle a approuvé les mesures d'amélioration proposées en matière de réponses téléphoniques, suivi des réclamations ou d'immersion du personnel de l'UNPMF dans les mutuelles adhérentes.

Elle s'est enfin intéressée au forum de l'épargne organisé le 21 septembre par l'UNPMF.

Commission de développement collective

Elle a, pour sa part, régulièrement suivi les résultats commerciaux propres aux contrats collectifs, dans un contexte de marché plus difficile qu'en 2006.

Elle a approuvé le nouvel outil de pilotage de l'activité et d'aide à la décision des mutuelles membres de l'UNPMF, ainsi que la présentation du plan d'action commerciale 2008, intégrant une nouvelle partie réservée à la formation.

Elle a approuvé les opérations commerciales menées en 2007 sur l'épargne collective pour les produits Passeport Article 83 et Passeport IFC notamment.

Elle a participé aux travaux menés par l'UNPMF sur le poste de travail informatique du commercial au travers de la mise en place d'un groupe de réflexion.

Elle a approuvé la mise en place d'un programme de formation destiné aux partenaires sociaux travaillant avec l'UNPMF.

Elle s'est enfin intéressée aux nouvelles procédures de déclarations sociales nominatives dématérialisées des entreprises (nouvelle norme 4DS), outil qui devient progressivement indispensable dans l'obtention de contrats collectifs importants.

COMMISSION FINANCIÈRE

Responsable du suivi de la gestion de l'actif-passif et de la gestion financière de l'UNPMF, la Commission financière définit les allocations d'actifs et les stratégies à mettre en œuvre.

Dans un contexte agité des marchés financiers, tout particulièrement à partir de l'été 2007, la Commission financière a travaillé sur la base des prévisions et analyses de la société Ofi Mandats.

Elle a notamment organisé un reporting trimestriel de la gestion financière par Ofi Mandats, préconisé la couverture des portefeuilles actions, et procédé à des demandes d'arbitrages dans les allocations d'actifs entre actions et produits de taux.

Elle a enfin défini le taux de rendement servi aux contrats d'épargne en 2007 et le taux garanti en 2008.

COMMISSION DU FONDS SOCIAL

Cette Commission, qui gère le Fonds social de l'Union sur délégation du Conseil d'administration a examiné en 2007 cinq demandes d'aides individuelles et une

action collective avec l'adhésion de l'UNPMF à une association. Le montant global des aides accordées a été de 18 150 euros.

COMMISSION DE CONTRÔLE

Conformément à l'article 54 des statuts de l'Union, la Commission de contrôle statutaire de l'UNPMF s'est réunie les 31 janvier, 4 avril et 28 novembre 2007. Après avoir pris connaissance du rapport annuel retraçant les principaux faits marquants de 2006 et les

perspectives 2007, elle a dressé, conformément aux dispositions statutaires, un rapport relatif à l'exercice 2006, proposant à l'Assemblée générale d'approuver les comptes 2006 et de donner quitus au trésorier.

COMMISSION MIXTE D'AGRÈMENT DES DÉLÉGATIONS DE GESTION

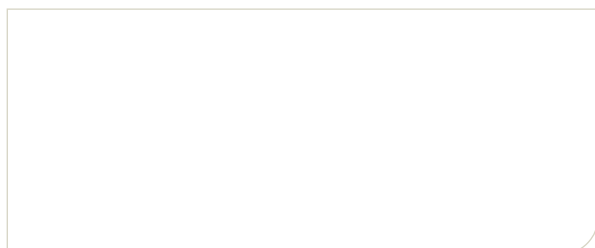
Lors de sa réunion du 14 février 2007, elle a examiné les demandes de dérogation aux niveaux de délégations de gestion concernant 13 mutuelles adhérentes. Elle a par ailleurs, évoqué le cas des mutuelles

adhérentes de l'UNPMF mais qui n'ont pas signé de convention de partenariat, afin de mettre leur situation en conformité avec la réglementation applicable à l'Union.

COMMISSION AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Cette Commission mise en place en 2006 a pour objectif de développer la présence de l'UNPMF et de ses mutuelles adhérentes au travers d'une approche spécifique et adaptée à ces secteurs économiques. Elle a suivi tout au long de l'année les réponses de l'UNPMF à l'appel d'offres du secteur de la production

agricole visant à unifier au niveau national les régimes de prévoyance et de santé des branches professionnelles concernées pour les salariés non cadres. Par ailleurs, cette Commission a approuvé la présence de l'UNPMF au Salon de l'agriculture.



Prévoyance mutualiste : objectif performance

L'ambition de l'Union Nationale de Prévoyance de la Mutualité Française est de porter, le plus haut possible, la prévoyance mutualiste en termes de performance pour l'adhérent final, de notoriété et de taille en France.

Cette ambition s'appuie sur trois points :

- un bon niveau d'appropriation par les mutuelles membres de l'Union, de leur activité Prévoyance, Épargne et Retraite, grâce à un copilotage des portefeuilles induit et à l'élévation des compétences ;
- l'évolution vers un niveau de qualité de service supérieur au marché, l'UNPMF ayant à se distinguer sur ce point par son efficacité, son écoute des besoins du client et par l'image qui en découle ;
- la pertinence de la réponse apportée aux besoins des branches professionnelles et des grandes entreprises en matière de protection sociale complémentaire (prévoyance, santé, retraite).

PLAN STRATÉGIQUE 2006/2010

Depuis sa création en 2002, l'Union s'est consacrée à la mise en place de son modèle original. Forte de bons fondamentaux économiques et techniques, elle s'est projetée, en 2005, dans l'avenir avec un plan stratégique destiné à répondre à son ambition. Ce plan, présenté à l'Assemblée générale de juin 2005, repose sur trois éléments clés :

- **un objectif de développement** sur tous les métiers de l'Union et de management global d'une offre complète et complémentaire à celle des mutuelles. Cet objectif repose sur une plus grande appropriation par les mutuelles adhérentes, de l'activité déléguée à l'Union en termes opérationnel, technique et financier, de manière à davantage tourner leur exploitation et leurs réseaux commerciaux vers la Prévoyance, l'Épargne et la Retraite ;
- **une révision de la gouvernance** à entendre comme :
 - une évolution de la convention de partenariat permettant plus de performances de la distribution et de la gestion,
 - une participation des mutuelles aux fonds propres de leur Union permettant le financement de la croissance et conduisant à un équilibrage différent des pouvoirs,
 - une séparation des questions politiques et techniques, l'Union cherchant l'efficacité technique ;
- **une réorganisation du Dispositif Prévoyance Collective (DPC)** mis en place en 2002 pour apporter les services de la Mutualité aux grandes entreprises et branches professionnelles, afin de le développer davantage en le rendant plus efficace et lisible.

Au plan financier, l'UNPMF vise avec ces orientations :

- à conforter l'équilibre de chacune de ses activités, techniquement et en gestion ;
- à gagner en productivité chaque année, jusqu'à obtenir un ratio frais/cotisations à l'égal de ses concurrents les plus performants ;
- à redistribuer une partie des excédents techniques aux mutuelles les ayant générés, dans une optique de partage de sorte véritable dont la contrepartie est à trouver dans la réduction des coûts commerciaux récurrents ;
- à autofinancer dans un premier temps, une partie significative de son besoin en fonds propres, puis la totalité.

Fin 2007, ces objectifs étaient en bonne voie de réalisation. La réorganisation du DPC, la mise en place de nouvelles modalités de partenariat et de gouvernance liées à "SOLVENCY II" progressent vite.

Par ailleurs, les objectifs financiers à moyen terme sont correctement tenus et notamment :

- les activités de l'UNPMF sont désormais toutes techniquement équilibrées ;
- le résultat net après impôt permet, en période de croissance modérée de l'activité, d'autofinancer sans difficulté les besoins en fonds propres de l'Union.

OBJECTIFS À COURT TERME

L'UNPMF se consacrera prioritairement en 2008 à :

- accélérer son développement commercial ;
- achever les chantiers structurels en cours.

Chantiers transversaux en cours

• **Achèvement des chantiers informatiques**

Le but de l'Union est qu'à partir de 2009, toutes les mutuelles n'aient plus qu'un seul outil pour la gestion déléguée : NSI. Cet objectif passe par deux nouvelles migrations informatiques : celle des contrats CHORUM, au printemps 2008, et celle, en fin d'année, des portefeuilles résiduels des mutuelles sur les anciennes plateformes de gestion. Nous souhaitons également perfectionner NSI Santé et généraliser les échanges de données informatisées concernant tous les contrats collectifs santé.

• **Pilotage de la qualité**

Nous devons confirmer, lors de l'audit 2008 par le Bureau Veritas, la compatibilité totale de notre système de pilotage de la qualité avec la norme ISO 9001 V2000.

- Enfin, **l'appropriation par tous les collaborateurs d'une culture d'engagement envers le client**, basé sur les valeurs du professionnalisme, de la qualité, de l'esprit d'équipe et de la confiance, reste un enjeu majeur à concrétiser par des actions appropriées à court terme et à moyen terme.

Objectifs par pôles

• **Offre de service et développement**

Après avoir considérablement enrichi la gamme de produits, l'UNPMF s'attachera à :

- accroître le développement de la commercialisation indirecte en adossement sur la nouvelle politique de marque (cf. *infra*) ;
- réussir le démarrage du nouveau DPC, suite à la création d'AMPLEO. AMPLEO est l'union des huit groupements interprofessionnels et de l'UNPMF dont l'objectif est d'apporter un service très performant et compétitif aux grandes entreprises et branches professionnelles, en matière de protection sociale complémentaire ;
- mieux appréhender les besoins des réseaux pour segmenter notre offre de services.

• **Service après-vente et qualité**

Les chantiers sont liés aux axes de progrès identifiés en matière de qualité :

- réorganiser la réponse téléphonique aux mutuelles, aux adhérents et aux tiers ;
- préparer la révision de la charte qualité en fonction des attentes des mutuelles, des adhérents et des besoins d'efficacité de gestion.

• **Politique institutionnelle**

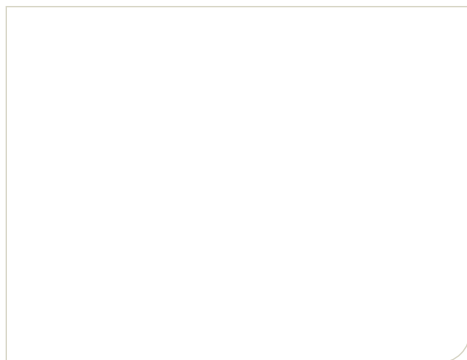
L'UNPMF va mettre en place :

- un outil de dialogue institutionnel avec les partenaires sociaux sur les offres de prévoyance complémentaire collectives de l'UNPMF et du DPC ;
- davantage d'outils de formation des élus et de liens institutionnels avec les mutuelles adhérentes.

• **Gestion technique et financière, contrôle et pilotage**

Dans cet important chapitre, l'Union va :

- mettre en place de nouveaux outils de gestion actif/passif et de pilotage des placements ;
- mener le projet "SOLVENCY II" ;
- achever le projet "maîtrise des risques".



Objectifs financiers

En cohérence avec le business plan, nous viserons en 2008 :

- l'équilibre technique sur chaque secteur d'activité (grands comptes, CCN, portefeuilles locaux des mutuelles, produits individuels à tarif national) avec un ratio P/C cible à 100 % maximum ;
- un ratio global de coût/cotisation à 15 % maximum ;
- une croissance de 10 % des cotisations ;
- un résultat net couvrant au moins 2/3 du besoin additionnel de marge de solvabilité.

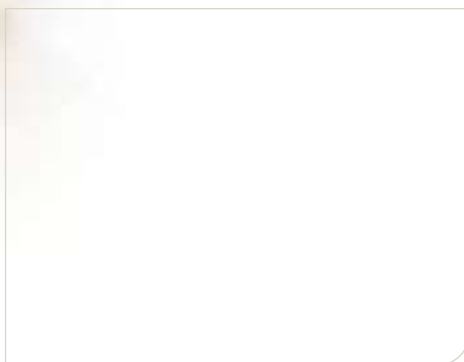
Politique de marque

L'UNPMF a décidé de relancer en 2008 la marque MUTEX et d'en faire à l'avenir un signalement connu et reconnu pour ses produits et services et un véritable soutien et support des marques et actions de distribution locale des mutuelles.

MUTEX se déclinera désormais dans toute la communication avec son nouveau logo :



En 2008, le lancement de cette nouvelle marque donnera lieu à une campagne de communication nationale, en support de l'utilisation du logo par les mutuelles. Cette marque veut devenir un véritable signe de ralliement pour les mutualistes intéressés par des produits de prévoyance, d'épargne et de retraite, afin de créer une légitimité aux mutuelles pour les diffuser et un véritable intérêt commun à agir.



Composition du Conseil d'administration et de la Commission de contrôle

Conseil d'administration au 31 décembre 2007

| NOM | TITRE UNPMF | MANDAT |
|------------------------------|-------------------------|--------|
| Alain ARNAUD | Administrateur | 2010 |
| Florence AURELLY | Administratrice | 2008 |
| Jean-Gabriel BAROU | Trésorier | 2010 |
| Danielle BERTOUT | Administratrice | 2010 |
| Francis BOUCHEZ | Administrateur | 2008 |
| Patrick BROTHIER | Président | 2010 |
| Bernard BURG | Administrateur | 2008 |
| Pierre CARAYOL | Administrateur | 2012 |
| Michel CASSIER | Administrateur | 2012 |
| Jacques COURONNE | Membre du bureau | 2012 |
| Joseph DENIAUD | Administrateur | 2008 |
| Francis FORMAGLIO | Administrateur | 2008 |
| Daniel GOBLET | Administrateur | 2008 |
| Raymond GUILLARD | Administrateur | 2010 |
| Jean-François GUILLOU | Membre du bureau | 2010 |
| Daniel HANNOTIN | Secrétaire général | 2012 |
| Jean-Pierre JAFFRE | Administrateur | 2008 |
| Daniel LENOIR | Administrateur | 2012 |
| Bernard MANGEON | Administrateur | 2010 |
| Jean MAZET | Membre du bureau | 2010 |
| Bernard PAGE | Administrateur | 2012 |
| Jean-Marie PROUTEAU | Premier vice-président | 2012 |
| Jean-Luc RIETHMULLER | Deuxième vice-président | 2008 |
| Hubert ROZES | Administrateur | 2012 |
| Jean-Marc SCHMIDT | Administrateur | 2008 |
| Jean-Paul SIEGEL | Administrateur | 2010 |
| Michel THOMAS | Administrateur | 2012 |

Commission de contrôle

| NOM | TITRE | ORGANISME |
|--------------------------|----------------|----------------------|
| PRÉSIDENT : | | |
| Antoine CHIARONI | Vice-président | Landes Mutualité |
| MEMBRES : | | |
| Guy ARNOUIL | Président | EOVI Mutuelle du Var |
| Fabrice DESCHAMPS | Délégué | SNM |
| Olivier PIN | Délégué | SNM |





Rapport de gestion du Conseil d'administration

- 1.1** Faits marquants de l'exercice _____ p. 20
- 1.2** Activités et résultats 2007 _____ p. 22
- 1.3** Groupe, entités liées et entités avec lien de participation _____ p. 32
- 1.4** Informations relatives au Conseil d'administration _____ p. 33
- 1.5** Résultats des 5 derniers exercices _____ p. 36

Faits marquants de l'exercice

Orientations majeures de l'Union au cours de l'exercice 2007

POURSUITE DU CHANTIER NSI COLLECTIF

Défini comme l'outil cible pour sa gestion en prévoyance individuelle et collective, l'UNPMF poursuit en 2007 ses développements sur NSI collectif et concrétise sur

ce nouvel outil des migrations significatives de son portefeuille avant d'entamer en 2008 la migration du portefeuille de la SNM.

NOUVELLE ORGANISATION ET NOUVEAUX LOCAUX

Depuis mai 2007, l'ensemble des collaborateurs de l'UNPMF a été regroupé géographiquement sur un seul et même site. Ce regroupement vise à optimiser la proximité des équipes, le management et la motivation des collaborateurs. Dans le même temps, l'UNPMF a restructuré son organisation dans le but d'un meilleur service et d'une meilleure efficacité dans sa relation

avec les mutuelles et les adhérents. Cette organisation s'articule autour de deux directions générales adjointes axées, pour l'une, sur le développement en support de la diffusion des produits et services et, pour l'autre, sur les services d'assurance, support du service après-vente.

QUALITÉ

À l'occasion de l'audit de renouvellement de juin 2007, le Bureau Veritas Certification a intégré l'ensemble des services de l'UNPMF dans le périmètre de certification. En 2 ans, l'UNPMF aura relevé le défi de la qualité sanctionné par la certification ISO 9001, point d'appui

dans notre relation avec le réseau des adhérents et nos clients directs. L'audit de 2008, audit triennal de renouvellement, devra permettre de conforter l'ancrage de la démarche qualité dans les actions quotidiennes de toute l'entreprise.

2007, un contexte financier bouleversé !

Les années se suivent et ne se ressemblent pas...

La croissance mondiale est robuste en ce début d'année 2007. Les banques centrales sont fortement concentrées sur l'inflation, les pressions provenant de la hausse du prix des matières premières. Par conséquent, les investisseurs sont attirés par des actifs plus rémunérateurs et donc plus risqués. Le prix du baril du pétrole est à cette période en dessous des 70 \$ et le Bund 10 ans est sur des niveaux de 4 % pour atteindre les 4,65 % avant l'été avec une Banque centrale européenne très entreprenante (hausse de taux de 25 bp en mars et en juin). Les liquidités sont abondantes et l'argent est bon marché après quatre années consécutives de fortes croissances des marchés financiers.

La croissance des pays émergents (Inde, Chine, Brésil, etc.) et la santé financière des entreprises sont bonnes, ce qui soulève un risque de hausse de taux. Mais les craintes d'un ralentissement du marché immobilier américain alimentées par une augmentation des taux de défaut sur les crédits hypothécaires, les fameux "subprimes" (prêts à taux variable, réservés à une clientèle de particuliers peu solvables) et les bourses chinoises chutent brutalement (plus de 8 %). À fin février, les places financières connaissent un premier soubresaut mais un mois après, le krach est déjà oublié grâce à la reprise des fusions et acquisitions et aux résultats satisfaisants des entreprises. Les places boursières mondiales volent alors de record en record, l'indice DJ dépassant au début de l'été la barre symbolique des 14 000 points.

Cependant, la fermeture de deux hedge funds de Bear Stearns, puis de fonds d'investissement d'AXA, de BNPP et d'Oddo est le signal d'alarme d'une crise financière majeure.

La crise immobilière américaine engendre une crise de liquidité en ébranlant la confiance des investisseurs. Ces derniers, en effet, préfèrent vendre leurs actifs risqués au profit de valeurs refuges ("flight to quality") dans un marché fortement volatil. L'élargissement des spreads de crédit (+ 500 bp pour certaines signatures bancaires) souligne le retour de l'aversion pour le risque des investisseurs. L'affaire Northern Rock (n° 5 du financement immobilier britannique) marque les esprits et fragilise les établissements similaires.

Durant tout le second semestre, les acteurs financiers cherchent à savoir où se situent ces créances et quel est le véritable degré d'exposition des banques aux subprimes.

La méfiance s'installe alors sur le marché interbancaire. La mécanique redoutable du "credit crunch" se met en place. Plus personne ne prête à personne. Les performances et les encours des fonds monétaires sont alors catastrophiques. Certains grands noms comme Merrill Lynch, UBS, Citigroup ont dû procéder à d'importantes provisions et dépréciations d'actifs durant l'automne.

Afin d'éviter les faillites bancaires et réactiver le marché, les banques centrales injectent massivement des liquidités pour stopper l'hémorragie (record de 350 Md \$ pour la BCE), ce qui permettra un passage de fin d'année sans heurt sur le marché monétaire. La Fed a baissé à trois reprises ses taux directeurs de 100 bp au total pour atteindre les 4,25 % (premières baisses depuis juin 2003) alors que la BCE a interrompu son cycle de hausse de taux en optant pour un *statu quo*, et reste toujours focalisée sur les pressions inflationnistes.

Les craintes d'une récession américaine poussent les investisseurs à délaisser le dollar et par conséquent à propulser l'eurodollar vers des sommets toujours plus hauts (1,49 \$ atteint en séance fin novembre).

Cette crise montre non seulement la fragilité du système financier mondial mais aussi la recomposition du paysage bancaire international avec l'importance toujours plus grande des fonds souverains des pays émergents (Émirats du Golfe, Singapour, Chine). Leurs moyens financiers sont colossaux : en deux mois, ils ont recapitalisé Citigroup, UBS, Morgan Stanley et Merrill Lynch. Le centre de gravité de l'économie mondiale s'en trouve alors modifié. Les bourses de ces pays ont aussi échappé à la correction des bourses occidentales effaçant les gains (point haut annuel du CAC 40 atteint le 1^{er} juin à 6 168,15 points) et revenant sur des niveaux de début d'année (CAC 40 : + 1,54 % sur 2007 à 5 614,08 et DJ : + 7,24 % à 13 264,82).

De plus, la demande pétrolière de ces pays, notamment de la Chine, a fortement contribué à la hausse du prix du baril, ayant même approché le seuil psychologique des 100 \$ (99,29 \$ en séance à New York fin novembre) provenant aussi d'un rétrécissement de l'offre de l'OPEP, de craintes géopolitiques (Pakistan et Nigeria). L'or noir tout comme l'or jaune (plus de 30 % sur 2007) est un produit d'investissement, une valeur refuge pour les investisseurs en contexte de crise.

Rien n'aura été épargné à l'économie mondiale au cours de ce dernier semestre : choc pétrolier et plus généralement hausse du prix des matières premières, tensions inflationnistes généralisées, dégringolade du dollar face aux grandes devises internationales et surtout crise financière prolongée..., ainsi les semestres se suivent et ne se ressemblent pas.

Le marché des assurances de personnes : après une forte hausse en 2006, un léger recul en 2007

Les cotisations du secteur des assurances de personnes, sur lequel évolue l'UNPMF, ont connu en 2007 un recul de 2 % par rapport à 2006.

C'est en assurance Vie et Capitalisation que la baisse est réellement marquée avec des cotisations qui diminuent de 3 % sur l'année 2007. Cette évolution défavorable concerne principalement les contrats individuels (- 4 %) alors que la collecte pour les contrats collectifs fait état d'une progression de + 7 %. D'un point de vue sectoriel, la baisse générale provient des réseaux bancassurance (- 7 %) qui étaient plus impactés par les transferts exceptionnels de PEL au cours de l'année 2006 que les assureurs qui restent en croissance de + 5 % sur ce segment de marché.

Forte des efforts et actions commerciales engagées

sur ce segment de marché où elle est encore en retrait, l'UNPMF connaît en 2007 une très bonne progression sur l'épargne en euros avec une croissance du chiffre d'affaires de plus de 15 %.

En maladie et accident corporel, les cotisations versées ont progressé de 4 % sur l'année 2007, dont 7 % sur les contrats offrant des prestations en nature (santé) et 2 % sur les contrats offrant des prestations en espèces (Incapacité-Invalidité). La collecte des contrats collectifs progresse de 3 % contre 5 % pour les contrats à adhésion individuelle.

Avec une évolution supérieure à celle du marché de la prévoyance collective et de l'épargne individuelle, l'UNPMF consolide ses positions sur ce marché où les conquêtes sont de plus en plus difficiles.

Activités et résultats 2007

Diffusion des produits

L'UNPMF conçoit et gère des produits pour le compte de ses mutuelles et unions adhérentes. Il s'agit :

- de produits de Prévoyance et d'Épargne-Retraite destinés aux membres des mutuelles adhérentes, à titre individuel ou via la souscription de contrats collectifs par ces mutuelles au profit de leurs membres ;
- de produits collectifs de Prévoyance et de Retraite destinés aux salariés de petites et moyennes entreprises membres des mutuelles adhérentes et aux salariés de collectivités territoriales.

Ils sont diffusés et gérés dans le cadre d'une convention de partenariat entre l'UNPMF et chacune de ses mutuelles adhérentes. Cette convention de partenariat est un cadre collectif négocié qui établit les relations entre tous, tandis que le développement de l'activité de l'Union est confié à un réseau de responsables des relations avec les mutuelles, points de contact uniques entre la mutuelle et l'UNPMF, pour tout ce qui concerne le développement.

Et également :

- de produits de Prévoyance collective destinés aux grandes entreprises nationales et plurirégionales ;
- de produits de Prévoyance collective adaptés aux Conventions collectives nationales (CCN) ou locales.

Ils font l'objet du Dispositif de Prévoyance Collective (DPC) qui offre aux mutuelles membres de l'UNPMF un cadre organisé leur permettant de répondre aux appels d'offres des entreprises nationales et de conventions collectives. Ce dispositif permet de proposer un interlocuteur unique à l'entreprise ou à la branche professionnelle, selon un principe de subsidiarité. En règle générale et selon les affaires, l'UNPMF porte directement les risques assurés pour la Prévoyance (Décès, Invalidité-Incapacité), tandis que les risques souscrits pour l'assurance Santé sont coassurés par les mutuelles parties prenantes qui, par ailleurs, gèrent systématiquement la relation de proximité.

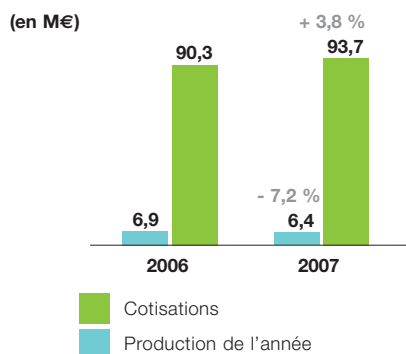


L'UNPMF est un acteur national significatif dans la diffusion des produits de Prévoyance. Les cotisations 2007 individuelles et collectives représentent 424,2 M€ contre 420,5 M€ en 2006.

PRÉVOYANCE INDIVIDUELLE

Garanties Décès accidents et multigaranties (Décès, Incapacité-Invalidité), destinées aux particuliers et aux travailleurs non salariés (TNS).

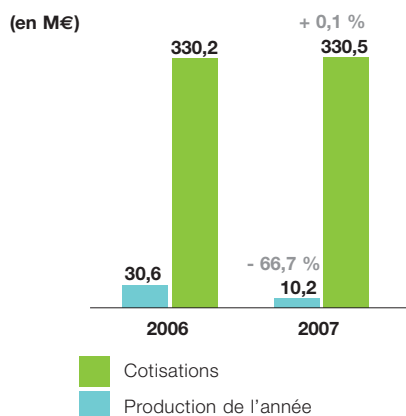
En 2007, la croissance des cotisations est due principalement à la production toujours importante des contrats d'obsèques du produit Mutobsèques. Le bon démarrage en fin d'année des nouveaux produits Promultis (TNS) et Modulato (travailleurs salariés) portera ses fruits en 2008.



PRÉVOYANCE COLLECTIVE

Garanties Décès, Incapacité-Invalidité, destinées aux salariés (entreprises, collectivités territoriales) et aux adhérents de mutuelles dans le cadre de contrats collectifs obligatoires ou facultatifs.

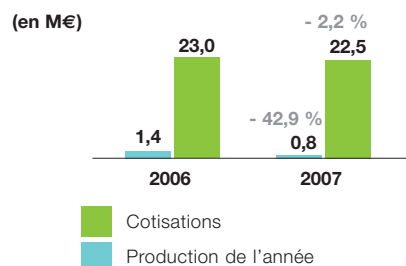
En 2006, la forte croissance était liée aux contrats sur mesure et aux contrats relevant du secteur des CCN et des grandes entreprises. En 2007, l'UNPMF continue de croître significativement sur le secteur des CCN, mais se trouve en contrepartie en croissance globalement faible sur le secteur de l'économie sociale.



Le nouveau produit Dépendance (Indépendance service) avec prestations en nature lancé fin 2006 en partenariat avec la CNP a soutenu le volume des cotisations en 2007.

DÉPENDANCE

Outre les revalorisations en fonction du point AGIRC, la production individuelle en légère hausse grâce au lancement du nouveau produit Indépendance service en fin d'année 2006 a soutenu le niveau des cotisations en 2007, sans compenser toutefois complètement la sortie du portefeuille d'un contrat collectif dépendance.



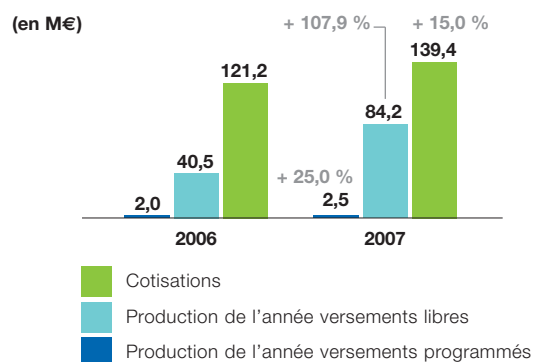
24

Une année en nette progression et une gamme de produits Épargne-Retraite étoffée fin 2007 avec 3 nouveaux produits de Retraite collective en unités de compte qui produiront leurs effets dès 2008.

ÉPARGNE-RETRAITE – GARANTIES EN EUROS

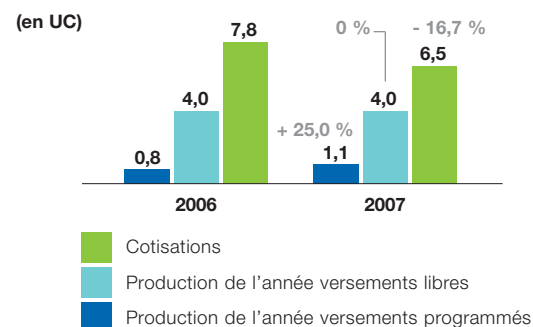
Épargne-Retraite individuelle, Épargne-Retraite collective des membres des mutuelles adhérentes, des régimes d'anciens combattants, des TNS, élus locaux et salariés d'entreprises.

Les actions promotionnelles de fin d'année 2006 et fin d'année 2007 ont produit leurs effets sur le premier trimestre 2007 et la fin d'année 2007 avec, en résultante, une bonne croissance des cotisations de l'année. Il faut noter également la très bonne progression cette année encore du produit CAREL de Retraite des élus locaux.



ÉPARGNE-RETRAITE – GARANTIES EN UNITÉS DE COMPTE

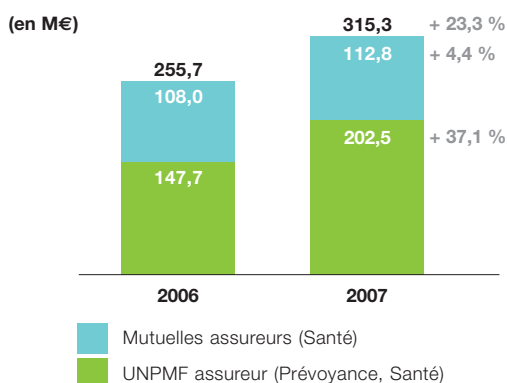
La baisse sensible des cotisations sur les produits individuels en unités de compte s'explique par le manque de confiance des adhérents en 2007 sur les supports financiers, dû à la conjoncture des marchés de valeurs mobilières.



Le Dispositif de Prévoyance Collective est un axe de croissance important de l'activité, tant pour l'UNPMF que pour les mutuelles parties prenantes.

COTISATIONS SANTÉ ET PRÉVOYANCE

Ce dispositif est un point fort de l'UNPMF en termes de réponse aux attentes des entreprises et des partenaires sociaux. Outre son activité d'assureur d'une partie des garanties, l'UNPMF assure la coordination et une partie de la gestion de ces garanties. Les équipes de l'UNPMF ont directement en charge le développement de cette activité au bénéfice des mutuelles membres.



L'exercice 2007 confirme l'importance de cette activité, tant pour l'UNPMF que pour ses mutuelles membres.

Avec un chiffre d'affaires total géré en croissance de 23,3 % (+ 10 % net en tenant compte de la réaffectation au sein de la CCN pour l'Enfance Inadaptée d'établissements adhérents antérieurement à d'autres produits), l'UNPMF et les mutuelles ont poursuivi leur augmentation de prise de parts de marché.

Néanmoins, et contrairement à ce que l'on aurait pu penser, la loi dite loi Fillon, bien qu'ayant suscité de nombreux appels d'offres, n'a pas entraîné de concrétisations à la hauteur des espoirs. Il est probable que le report de sa date d'effet au 1^{er} janvier 2009 conduise l'exercice 2008 à être également riche en négociations, et donc en activité, mais pour des dates d'effet retardées.

À noter les éléments marquants suivants en 2007 :

- un apport significatif en chiffres d'affaires prévoyance suite aux affiliations d'office dans la CCN de l'Habillement ;
- les débuts des opérations de souscription pour la CCN du Sport (prévoyance), qui trouveront plus amples concrétisations en 2008 ;
- la mise en œuvre du contrat Lafarge (santé) et Bouvard (santé / prévoyance) ;
- la poursuite de la croissance très significative du chiffre d'affaires santé de la CCN Coiffure ;
- la signature d'une nouvelle branche du Groupe Faurecia, d'une entrée au sein du Groupe Lactalis et de la société Carbone Lorraine : 3 accords en santé à effet du 1^{er} janvier 2008.



En 2007, l'UNPMF a émis 683,5 M€ de cotisations d'assurance, dont 644,9 M€ en direct, 8,3 M€ au titre d'acceptations et 30,3 M€ au titre des conventions de substitution conclues par l'Union.

| (en M€) | 2007 | 2006 | Variation en % |
|--------------------------------|--------------|--------------|----------------|
| Activité d'assurance directe | 644,9 | 602,2 | 7,1 % |
| Acceptations | 8,3 | 15,3 | - 46,0 % |
| Activité prise en substitution | 30,3 | 25,2 | 20,3 % |
| TOTAL | 683,5 | 642,8 | 6,4 % |

L'UNPMF a par ailleurs des activités complémentaires d'assurance de personnes qu'elle coordonne, gère ou diffuse.

Il s'agit :

- de la coordination et apériorité des garanties Santé du Dispositif de Prévoyance Collective, les mutuelles membres étant assureurs ;
- de l'apériorité ou de la participation avec rôle de coordinateur à des affaires en coassurance en Prévoyance, d'autres assureurs ayant une partie du chiffre d'affaires global ;
- de la coordination commerciale et de la labellisation d'un produit d'aide à domicile (Mutissimo) avec l'assureur IMA, proposé en inclusion avec les garanties Santé des mutuelles distributrices ;
- de la présentation, conjointement à ses contrats de produits de Prévoyance collective, de garanties complémentaires assurées par un tiers (essentiellement rentes de conjoint et rentes éducation de l'OCIRP).

| (en M€) | 2007 | 2006 | Variation en % |
|---|--------------|--------------|----------------|
| Activité santé gérée en coassurance intermutuelles dans le cadre du DPC | 112,8 | 108,0 | 4,4 % |
| Activité prévoyance gérée en coassurance (part des autres acteurs) | 32,9 | 25,8 | 27,8 % |
| Activité d'assistance | 4,9 | 5,6 | - 12,5 % |
| Activité prévoyance collective assurée par un tiers | 8,7 | 4,2 | 107,1 % |
| Activité retraite (PEE / PERCO) | 1,1 | 0,8 | 37,5 % |
| TOTAL | 160,4 | 144,4 | 11,1 % |



Les comptes d'assurance Vie et Non Vie de l'UNPMF présentent les soldes suivants :

| (en M€) | 2007 | 2006 | Variation en % |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Cotisations brutes | | | |
| Non Vie | 400,8 | 376,2 | 7 % |
| Vie | 282,7 | 266,5 | 6 % |
| TOTAL COTISATIONS BRUTES | 683,5 | 642,8 | 6 % |
| Cotisations cédées | 56,3 | 23,3 | 141 % |
| TOTAL COTISATIONS NETTES | 627,2 | 619,4 | 1 % |
| Provisions techniques brutes | | | |
| Non Vie | 1 296,9 | 1 215,9 | 7 % |
| Vie | 3 630,5 | 3 428,0 | 6 % |
| TOTAL | 4 927,4 | 4 643,9 | 6 % |

Les cotisations Vie augmentent de 6 % par rapport à l'exercice 2006, conséquence des actions commerciales engagées sur ce secteur qui produisent des effets encourageants sur 2007.

Les cotisations Non Vie connaissent une évolution également positive de 7 %, principalement grâce à la progression de + 15 M€ des cotisations en Prévoyance collective (progression marquée notamment sur la Convention Collective de l'Enfance Inadaptée CCN 66) et à l'évolution de + 11 M€ des cotisations en frais médicaux (nouvel apport de la CCN Coiffure).

Le programme de réassurance 2007 est élargi et renforcé par la mise en œuvre de quelques nouveaux traités dont un traité en quote-part sur la CCN Coiffure qui représente l'essentiel de la croissance du volume de cotisations. Le taux global de rétention passe de 96 % en 2006 à 92 % en 2007.

La progression des provisions techniques brutes Non Vie est liée à la croissance de cette activité.

Les provisions techniques Vie augmentent de 202,5 M€ dont 46 M€ proviennent de la dotation à la provision pour participation aux excédents dotée au-dessus du minimum réglementaire. La progression s'explique, par ailleurs, par l'évolution des provisions sur les produits de retraite du fait des cotisations versées et par l'évolution des provisions en épargne du fait des intérêts servis et plus marginalement par l'impact du changement de tables de mortalité (4,2 M€).

Gestion financière

| (en M€) | 2007 | | 2006 | |
|--|------------------------|----------------------|------------------------|----------------------|
| | Valeur comptable nette | Plus-values latentes | Valeur comptable nette | Plus-values latentes |
| Placements | | | | |
| Terrains et constructions | 67,2 | 12,8 | 66,6 | 8,5 |
| Autres placements | 5 142,3 | 113,7 | 4 924,8 | 281,4 |
| TOTAL HORS CONTRATS EN UC | 5 209,5 | 126,5 | 4 991,4 | 289,9 |
| Placements affectés aux contrats en unités de compte | 19,5 | - | 21,3 | - |
| TOTAL | 5 229,0 | 126,5 | 5 012,7 | 289,9 |

Sous couvert d'une protection mise en œuvre sur le portefeuille actions à hauteur de 160 M€ de notionnel, l'allocation stratégique de placements de l'UNPMF est restée stable en 2007. En valeur de marché, la hausse des taux d'intérêts traduit une diminution relative du portefeuille obligataire par rapport aux portefeuilles actions moins impacté en pourcentage.

| Placements en valeur de réalisation (en %) | 2007 | 2006 |
|---|--------------|--------------|
| - Obligations et assimilés, OPCVM obligataires | 71 % | 76 % |
| - Actions, OPCVM actions | 19 % | |
| - OPCVM monétaires | 2 % | 22 % |
| - Autres OPCVM (diversifiés, alternatifs, etc.) | 6 % | |
| - Immobilier | 1 % | 1 % |
| - Autres | 1 % | 1 % |
| TOTAL (EN M€) | 5 358 | 5 303 |

En dépit de la tension du marché, particulièrement sur le second semestre, la performance comptable globale des placements s'est avérée satisfaisante en 2007 avec un taux de rendement comptable moyen de 4,94 % contre 6,15 % en 2006, année marquée par un dégagement de plus-values exceptionnel de l'ordre de 50 M€.

Le solde des plus-values latentes globales des placements en actions et en immobilier (valeurs non amortissables) s'établit à 190 M€ en 2007 (contre 250 M€ en 2006).

Les placements en obligations et autres titres à revenu fixe (valeurs amortissables) ont vu leur valeur de marché reculer en raison de la remontée des taux et affichent des moins-values latentes à hauteur de 63 M€. Au total, les placements sont en plus-values latentes de + 126 M€ au 31 décembre 2007 soit une diminution de 56 % par rapport au 31 décembre 2006.

En accord avec les règles prudentielles, des provisions pour dépréciation des placements à caractère durable (PDD) sont constatées sur les valeurs non amortissables en moins-values latentes de plus de 20 % pendant plus de 6 mois consécutifs. Compte tenu du contexte financier de fin d'année, une analyse systématique, rigoureuse et approfondie des actifs a été menée afin d'identifier ceux qui pourraient être directement ou indirectement concernés par les effets de la crise. Celle-ci a conduit à constater une provision pour dépréciation de 4,1 M€, ce qui porte la PDD globale constatée à 4,7 M€ contre 1,5 M€ au 31 décembre 2006.

Compte tenu des résultats financiers dégagés, l'Union a pu attribuer en 2007 un taux de rémunération net (avant prélèvements fiscaux et sociaux) de 4,61 % aux produits d'Épargne individuelle hors portefeuille EUROMUT, un taux de 5,50 % aux produits d'Épargne individuelle du portefeuille EUROMUT (et 6 % pour les produits actuariels) et un taux de rémunération net pour les autres produits (Retraite individuelle et collective, Prévoyance, Décès hors PERP) de 3,5 %. Les perspectives financières ont également permis de garantir une rémunération minimale de 4 % pour 2008 à l'ensemble des produits d'Épargne individuelle et 4,5 % pour les produits d'Épargne ex-EUROMUT.

Les performances financières des garanties d'Épargne-Retraite en unités de compte figurent ci-dessous (OPCVM, supports des contrats UNPMF) :

| Supports | 2007 | Sur 3 ans (2005 à 2007) | Sur 5 ans (2003 à 2007) |
|--|----------|----------------------------|----------------------------|
| Robeco Sélection (<i>profil équilibre</i>) | - 2,28 % | 12,97 % | 33,35 % |
| Robeco Sélection Dynamique (<i>profil dynamique</i>) | 0,31 % | 24,78 % | 55,48 % |
| Robeco NV (<i>profil liberté</i>) | - 1,44 % | 36,40 % | 45,46 % |
| Rorento NV (<i>profil liberté</i>) | 2,30 % | 9,28 % | 13,72 % |
| Robeco Monétaire Sécurité C (<i>profil liberté</i>) | 2,64 % | 6,48 % | 9,65 % |
| Robeco European Equities D | - 3,03 % | 42,76 % | 67,80 % |
| Robeco Global Equities | - 0,67 % | 36,14 % | 48,73 % |
| Ixis Modération C | 0,37 % | 9,64 % | - |
| Ixis Euro Actions (PERP) | 7,94 % | 58,85 % | - |



Résultat net

| (en M€) | 2007 | 2006 | Écart |
|---|-------------|-------------|--------------|
| RÉSULTAT TECHNIQUE NET (après cessions en réassurance) | | | |
| Non vie | 26,3 | 2,8 | 23,5 |
| Vie | (2,6) | 26,7 | (29,4) |
| TOTAL | 23,7 | 29,5 | (5,9) |
| RÉSULTAT NON TECHNIQUE | 2,0 | 3,9 | (1,9) |
| Résultat avant impôt | 25,7 | 33,4 | (7,8) |
| Impôt sur les sociétés | (0,1) | (14,7) | 14,6 |
| RÉSULTAT NET | 25,6 | 18,7 | 6,8 |

Le résultat technique est globalement en légère diminution par rapport à 2006.

En Non Vie, le résultat s'améliore fortement du fait des mesures de refonte des garanties, des retarifications engagées et des réajustements de provisions effectués au cours des dernières années. Les mesures prudentielles apportées fin 2006 sur l'évaluation des provisions pour tardifs, et reconduites fin 2007, justifient également l'évolution du résultat en Non Vie.

De manière générale, l'année 2007 est particulièrement marquée par un net redressement du résultat technique de l'invalidité.

En Vie, le résultat des produits de Prévoyance individuelle reste durablement excédentaire tandis que les produits de Prévoyance collective restent équilibrés. On peut enfin noter que l'allongement de l'espérance de vie entraîne un léger déficit des garanties Retraite, accentué fin 2007 par le début du renforcement des provisions mathématiques, consécutif au changement de tables de mortalité. Le déficit constaté fin 2007 résulte de l'enregistrement d'une provision pour participation aux excédents au-delà du minimum réglementaire de 46 M€.

L'évolution de la conjoncture financière qui avait en 2006 entraîné une charge d'impôt résultant pour partie de l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés des écarts de valeurs sur OPCVM se traduit cette année par un déficit fiscal.



Structure financière du bilan et solvabilité de l'UNPMF

| (en M€) | 2007 | 2006 | Variation en % |
|--|------------|------------|----------------|
| Placements (en valeur comptable) | 5 233 | 5 025 | 4 % |
| Dépôts des réassureurs | (116) | (96) | 21 % |
| Débiteurs et créditeurs d'exploitation | 239 | 197 | 21 % |
| Provisions techniques nettes | (4 802) | (4 540) | 6 % |
| Fonds propres | | | |
| Fonds d'établissement | 45 | 45 | 0 % |
| Autres réserves | 56 | 31 | 82 % |
| Réserve de capitalisation | 395 | 438 | - 10 % |
| Passifs subordonnés | 59 | 59 | - |
| TOTAL | 554 | 572 | - 3 % |

En 2007, l'UNPMF continue de conforter ses fonds propres grâce au résultat net dégagé. L'Union maintient un taux de couverture de 2 fois le besoin réglementaire par ses seules réserves et de 2,5 fois en incluant les plus-values latentes.

| (en M€) | 2007 | 2006 |
|--|--------------|--------------|
| Marge à constituer | | |
| Non Vie | 80,7 | 78,0 |
| Vie | 192,2 | 188,5 |
| Impact des cessions en réassurance | (6,5) | (2,0) |
| TOTAL | 266,4 | 264,4 |
| Éléments constitutifs | | |
| Réserves | 101,0 | 75,4 |
| Passifs subordonnés | 58,8 | 58,8 |
| Réserves de capitalisation | 394,7 | 437,9 |
| Actifs incorporels | (9,6) | (7,7) |
| SOUS-TOTAL | 544,9 | 564,4 |
| Plus-values latentes | 126,5 | 289,9 |
| TOTAL | 671,4 | 854,3 |
| Couverture globale | | |
| Par les réserves | 205 % | 213 % |
| Par les réserves et les plus-values latentes | 252 % | 322 % |

Groupe, entités liées et entités avec lien de participation

| Participations détenues | Libellé | Capital (en k€) | Nombre de titres total (en milliers) | Quote-part du capital détenu | Nombre de titres détenus (en milliers) | Valeur comptable brute des titres détenus (en k€) | Valeur comptable nette des titres détenus (en k€) |
|-------------------------------|--------------------------|-----------------|--------------------------------------|------------------------------|--|---|---|
| AU MOINS ÉGALES À 50 % | SCI Sébastopol | 3 354 | 34 | 99,99 % | 34 | 3 354 | 3 354 |
| | SCI 255 Vaugirard | 22 761 | 3 035 | 94,90 % | 2 880 | 37 307 | 37 307 |
| ENTRE 10 % ET 50 % | Oïvalmo Partenaires | 10 000 | 1 000 | 34,00 % | 340 | 3 842 | 3 842 |
| | SCI Ambérieu | 1 875 | 19 | 20,33 % | 4 | 381 | 381 |
| | SCI Mutualité de l'Isère | 86 | 43 | 15,93 % | 7 | 1 164 | 1 164 |
| | SCI Mutualité du Rhône | 633 | 4 | 12,05 % | 1 | 76 | 76 |
| INFÉRIEURES À 10 % | Foncière LFPI | 256 428 | 2 564 | 7,80 % | 200 | 20 000 | 20 000 |
| | SCI Mutualité Française | 50 098 | 27 832 | 4,49 % | 1 250 | 1 906 | 1 906 |
| | CIEM | 382 | 38 | 2,61 % | 1 | 10 | 10 |
| | MATMUT Vie | 26 100 | 900 | 1,00 % | 9 | 409 | 409 |

Au 31 décembre 2007, les unions nées en 2002 de la scission partielle de la FNMF ne présentent pas de comptes combinés entre elles, les critères énoncés à l'article L. 212-7 du Code de la Mutualité n'étant pas réunis. Il en est de même de l'UNPMF et des entités PREMUT, MUDEL et SNM prises en substitution. La MNP pour sa part, entièrement adossée à l'UNPMF pour la gestion de son activité, n'est pas combinée du fait du caractère non significatif de son activité au regard de l'activité globale de l'UNPMF.

Les SCI détenues à plus de 20 % ne sont pas consolidées car entrant dans le champ des exclusions spécifiques prévues au règlement CRC 2000-05 étendu aux mutuelles, unions et fédérations régies par le Code de la mutualité par le règlement CRC 2002-08.

L'UNPMF a par ailleurs une participation de 34 % dans la société Oïvalmo Partenaires qui détient majoritairement la société de gestion Ofi Mandats, société agréée par l'AMF créée en 2005, à laquelle l'UNPMF délègue la gestion de ses valeurs cotées depuis le 1^{er} janvier 2006.

Informations relatives au Conseil d'administration

Liste des administrateurs de l'UNPMF au 31 décembre 2007

| NOM | MANDAT UNPMF | AUTRES MANDATS OU FONCTIONS |
|---------------------------|------------------|---|
| Alain ARNAUD | Administrateur | Vice-président MFP Vice-président Mutuelle des Douanes Administrateur FNMF |
| Florence AURELLY | Administratrice | Directrice générale MATMUT VIE |
| Jean-Gabriel BAROU | Trésorier | Directeur général EOVI Mutuelle Drôme-Arpica Administrateur FNMI Administrateur AMPLEO Administrateur Mutualité Française Drôme Administrateur Union des Mutuelles du Groupe EOVI Secrétaire adjoint SNM |
| Danielle BERTOUT | Administratrice | Directrice générale Mutuelle ARC EN CIEL Administratrice FNMI Administratrice UMIR Administratrice Mutualité de l'Aisne Administratrice Mutualité de Picardie Membre suppléant UNOCAM Membre du Conseil des Mutuelles Santé |
| Francis BOUCHEZ | Administrateur | Directeur général ALTEIS MUTUELLES Administrateur FNMI Administrateur GIE SEID Administrateur de l'ANPPI |
| Patrick BROTHIER | Président | Directeur général ADREA Mutuelle Centre Auvergne Administrateur FNMF Administrateur MNP Administrateur de la Mutuelle AMPLEO Membre du Conseil de surveillance Ofi Mandats |
| Bernard BURG | Administrateur | Administrateur Mutualité Française Manche Administrateur de l'Union Nationale de Prévoyance de la Mutualité Française |
| Pierre CARAYOL | Administrateur | Administrateur Union régionale Midi-Pyrénées MF Vice-président Mutualité Française de l'Ariège Président Mutuelle SANTÉVIE-MAP Administrateur Union Mutualiste SANTÉVIE |
| Michel CASSIER | Administrateur | Directeur UMC Directeur UMC Social |
| Jacques COURONNE | Membre du bureau | Directeur général Mutuelle SANTÉVIE-MTG Administrateur UD Tarn-et-Garonne |
| Joseph DENIAUD | Administrateur | Président Mutuelle Atlantique Administrateur Ressources Mutuelles Assistance Administrateur FNMF Administrateur Mutualité Française Pays de la Loire |
| Francis FORMAGLIO | Administrateur | Président adjoint APREVA Président APREVA Réalisations Mutualistes Vice-président UDEVE Vice-président de la Mutualité Française Nord Administrateur Union régionale du Nord - Pas-de-Calais |

| NOM | MANDAT UNPMF | AUTRES MANDATS OU FONCTIONS |
|------------------------------|-------------------------|---|
| Daniel GOBLET | Administrateur | Président Mutuelle Le Libre Choix Trésorier général Mutualité Française Nord Secrétaire adjoint SERVALYS Vice-président UNOM |
| Raymond GUILLARD | Administrateur | Vice-président UMC Vice-président PANOTECHNIQUE Administrateur SAINTE-ANNE Administrateur FMP et URMF |
| Jean-François GUILLOU | Membre du bureau | Président SMAR Administrateur MFP Services Administrateur Mutualité Côtes-d'Armor Président HUMAVIE Administrateur MFP |
| Daniel HANNOTIN | Secrétaire général | Président Prévadiès, section locale administrative 51 Trésorier général adjoint Prévadiès Vice-président Mutualité de la Marne Administrateur Harmonie Mutuelle Administrateur MUDEL |
| Jean-Pierre JAFFRE | Administrateur | Directeur général Radiance Groupe APRI |
| Daniel LENOIR | Administrateur | Directeur général FNMF Président MutRé Union Président GPMF |
| Bernard MANGEON | Administrateur | Président MGET, section locale 54.01 Vice-président Mutualité Française Meurthe-et-Moselle Administrateur Mutualité Française Lorraine Président Unité Lorraine Mutualiste Secrétaire adjoint Mutuelle Transfrontalière |
| Jean MAZET | Membre du bureau | Vice-président Languedoc Mutualité/Union Hospitalisation et Hébergement Vice-président Languedoc Santé Vice-président Union Mutualiste PROPORA Administrateur Groupe EOVI |
| Bernard PAGE | Administrateur | Président des Mutuelles de l'Ain Vice-président Mutualité Française de l'Ain Vice-président Mutualité Française l'Ain – R S S (L. 111-4) Administrateur Union ADREA Administrateur AMPLEO Administrateur URGEMS (L. 111-4) |
| Jean-Marie PROUTEAU | Premier vice-président | Administrateur FNMF Président SNM Administrateur UMC Administrateur MNP |
| Jean-Luc RIETHMULLER | Deuxième vice-président | Président délégué MUDEL/CAREL |
| Hubert ROZES | Administrateur | Directeur général : - Mutuelle OCIANE - Union des Mutuelles Professionnelles et Interprofessionnelles de la Gironde (UMPIG) - Union des Caisses Chirurgicales Mutuelles de la Gironde (UCCMG) - Union Mutualiste Résidence Château Pomerol (UMRCP) - Mutuelle des Travailleurs non salariés (MTNS) - Mutuelle de l'Adour - Union Ociane Optique Administrateur UNOCAM Membre du Conseil des Mutuelles Santé Administrateur AMPLEO |
| Jean-Marc SCHMIDT | Administrateur | Directeur général Mutuelle de l'Est Vice-président Mutualité Française Alsace Administrateur Mutualité Prévoyance Alsace Administrateur GIE ALSAMUT |

| NOM | MANDAT UNMPF | AUTRES MANDATS OU FONCTIONS |
|------------------|----------------|--|
| Jean-Paul SIEGEL | Administrateur | Directeur général SNM - CPM Administrateur FMP Directeur affaires générales et sécurité Médéric |
| Michel THOMAS | Administrateur | Directeur général FMP Président Mutuelle Intercommunale Président Mutuelle Intermunicipale Administrateur Union Mutuelles Groupe St-Germain Administrateur SNM |

Les frais et indemnités alloués aux administrateurs en 2007 correspondent pour 31 027,29 € à des frais de transport et d'hébergement, pour 30 362,75 € à des avantages en nature, pour 144 455,66 € à des indemnités forfaitaires et pour 213 157,50 € à des compensations de salaires.



Résultats des 5 derniers exercices

36

| (en M€) | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 |
|--------------|-------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| UNPMF | 33,1 | 1,4 | 12,3 | 18,7 | 25,6 |
| TOTAL | 33,1 | 1,4 | 12,3 | 18,7 | 25,6 |



Rapport financier

| | | |
|------------|--|-------|
| 2.1 | Bilan | |
| | Actif / Passif / Engagements reçus et donnés | p. 38 |
| 2.2 | Compte de résultat | p. 41 |
| 2.3 | Annexe aux comptes | p. 44 |

Bilan

Actif

| (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|------------------|------------------|
| A1 ACTIFS INCORPORELS | 9 558 | 7 697 |
| A2 PLACEMENTS (A2A + A2B + A2C + A2D) | 5 213 528 | 5 003 872 |
| A2a Terrains et constructions | 67 249 | 66 609 |
| A2b Placements dans les entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation | 39 722 | 40 668 |
| A2c Autres placements | 5 081 108 | 4 876 909 |
| A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes | 25 449 | 19 686 |
| A3 PLACEMENTS REPRÉSENTANT LES PROVISIONS TECHNIQUES AFFÉRENTES AUX OPÉRATIONS EN UC | 19 481 | 21 339 |
| A4 PART DES CESSIONNAIRES ET RÉTROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES (A4A + A4B + A4C + A4D + A4E + A4F + A4G + A4H + A4I + A4J + A4K) | 125 295 | 103 951 |
| A4a Provisions pour cotisations non acquises (Non Vie) | 43 | - |
| A4b Provisions d'assurance Vie | 294 | 444 |
| A4c Provisions pour prestations à payer (Vie) | 36 | - |
| A4d Provisions pour prestations à payer (Non Vie) | 6 460 | 32 |
| A4e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie) | - | - |
| A4f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non Vie) | - | - |
| A4g Provisions pour égalisation (Vie) | 645 | 300 |
| A4h Provisions pour égalisation (Non Vie) | 23 516 | 19 407 |
| A4i Autres provisions techniques (Vie) | - | - |
| A4j Autres provisions techniques (Non Vie) | 94 301 | 83 768 |
| A4k Provisions techniques des opérations en unités de compte | - | - |
| A5 PART DES GARANTS DANS LES ENGAGEMENTS TECHNIQUES DONNÉS EN SUBSTITUTION | - | - |
| A6 CRÉANCES (A6A + A6B + A6C) | 252 359 | 195 060 |
| A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution (A6aa + A6ab) | 185 737 | 171 907 |
| A6aa Cotisations restant à émettre | 161 607 | 139 030 |
| A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution | 24 130 | 32 877 |
| A6b Créances nées d'opérations de réassurance | 23 983 | 3 430 |
| A6c Autres créances (A6ca + A6cb + A6cc) | 42 639 | 19 723 |
| A6ca Personnel | 18 | 2 |
| A6cb État, organismes sociaux, collectivités publiques | 27 735 | 13 182 |
| A6cc Débiteurs divers | 14 886 | 6 539 |
| A7 AUTRES ACTIFS (A7A + A7B) | 16 236 | 13 207 |
| A7a Actifs corporels d'exploitation | 65 | 32 |
| A7b Avoirs en banque, CCP et caisse | 16 171 | 13 175 |
| A8 COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF (A8A + A8B + A8C + A8D) | 101 005 | 87 170 |
| A8a Intérêts et loyers acquis non échus | 80 661 | 75 110 |
| A8b Frais d'acquisition reportés (Vie) | 1 391 | 2 011 |
| A8c Frais d'acquisition reportés (Non Vie) | - | - |
| A8d Autres comptes de régularisation | 18 953 | 10 049 |
| A9 DIFFÉRENCES DE CONVERSION | - | - |
| TOTAL DE L'ACTIF (A1 + A2 + A3 + A4 + A5 + A6 + A7 + A8 + A9) | 5 737 462 | 5 432 294 |



Passif

| (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|--|------------------|------------------|
| B1 FONDS MUTUALISTES ET RÉSERVES (B1.1 + B1.2) | 495 687 | 513 288 |
| B1.1 Fonds propres (B1a + B1b + B1c + B1d + B1e) | 495 687 | 513 288 |
| B1a Fonds de dotation sans droit de reprise | 44 517 | 44 517 |
| B1b Écarts de réévaluation | - | - |
| B1c Réserves | 425 589 | 450 027 |
| B1d Report à nouveau | - | - |
| B1e Résultat de l'exercice | 25 581 | 18 744 |
| B1.2 Autres fonds mutualistes (B1f + B1g) | - | - |
| B1f Fonds de dotation sans droit de reprise | - | - |
| B1g Écarts de réévaluation | - | - |
| B2 PASSIFS SUBORDONNÉS | 58 800 | 58 800 |
| B3 PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES (B3A + B3B + B3C + B3D + B3E + B3F + B3G + B3H + B3I + B3J) | 4 907 882 | 4 622 530 |
| B3a Provisions pour cotisations non acquises (Non Vie) | 7 620 | 7 772 |
| B3b Provisions d'assurance Vie | 3 433 422 | 3 282 478 |
| B3c Provisions pour prestations à payer (Vie) | 73 877 | 64 375 |
| B3d Provisions pour prestations à payer (Non Vie) | 257 692 | 209 704 |
| B3e Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Vie) | 98 734 | 56 653 |
| B3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non Vie) | 2 785 | 1 506 |
| B3g Provisions pour égalisation (Vie) | 4 938 | 3 113 |
| B3h Provisions pour égalisation (Non Vie) | 44 520 | 36 651 |
| B3i Autres provisions techniques (Vie) | - | - |
| B3j Autres provisions techniques (Non Vie) | 984 294 | 960 279 |
| B4 PROVISIONS TECHNIQUES DES OPÉRATIONS EN UNITÉS DE COMPTE | 19 486 | 21 340 |
| B5 ENGAGEMENTS TECHNIQUES SUR OPÉRATIONS DONNÉES EN SUBSTITUTION | - | - |
| B6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 7 048 | 2 951 |
| B7 FONDS DÉDIÉS | - | - |
| B8 DETTES POUR DÉPÔTS EN ESPÈCES REÇUS DES CESSIONNAIRES | 115 765 | 95 654 |
| B9 AUTRES DETTES (B9A + B9B + B9C + B9D) | 99 031 | 83 451 |
| B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises de substitution | 56 209 | 34 439 |
| B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution | 3 272 | 2 904 |
| B9c Dettes envers des établissements de crédit | 13 281 | 12 987 |
| B9d Autres dettes (B9da + B9db + B9dc + B9dd) | 26 269 | 33 122 |
| B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus | - | - |
| B9db Personnel | 1 609 | 1 269 |
| B9dc État, organismes sociaux, collectivités publiques | 5 168 | 19 521 |
| B9dd Crédoeurs divers | 19 492 | 12 332 |
| B10 COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF | 33 763 | 34 280 |
| B11 DIFFÉRENCE DE CONVERSION | - | - |
| TOTAL DU PASSIF (B1 + B2 + B3 + B4 + B5 + B6 + B7 + B8 + B9 + B10 + B11) | 5 737 462 | 5 432 294 |

Engagements reçus et donnés

| (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|------------------|----------------|
| C1 ENGAGEMENTS REÇUS | 260 000 | 100 000 |
| C2 ENGAGEMENTS DONNÉS | (166 640) | - |
| C2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés | - | - |
| C2b Titres et actifs acquis avec engagements de revente | - | - |
| C2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus | (166 640) | - |
| C2d Autres engagements donnés | - | - |
| C3 ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES | 5 974 | - |
| C3a Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires | 5 974 | - |
| C3b Valeurs reçues d'organismes ayant donné des opérations en substitution | - | - |
| C3c Valeurs gérées dans le cadre d'engagements pris au titre de la branche 25 | - | - |
| C3d Autres engagements réciproques | - | - |
| C6 VALEURS APPARTENANT À DES MUTUELLES | - | - |
| C7 AUTRES VALEURS DÉTENUES POUR LE COMPTE DE TIERS | - | - |



Compte de résultat

Résultat technique Non Vie

| (en k€) | 31/12/2007 | | | 31/12/2006 | |
|---|----------------|--------------------------|-----------------|----------------|--|
| | Brut | Cessions & rétrocessions | Net | Net | |
| D1 COTISATIONS ACQUISES (D1A - D1B) | 400 786 | 52 329 | 348 457 | 356 453 | |
| D1a Cotisations | 400 634 | 52 372 | 348 262 | 356 368 | |
| D1b Charges des provisions pour cotisations non acquises | (152) | 43 | (195) | (85) | |
| D2 Produits des placements alloués du compte non technique | 59 092 | - | 59 092 | 71 038 | |
| D3 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES | 1 570 | - | 1 570 | 4 416 | |
| D4 CHARGES DES PRESTATIONS (D4A + D4B) | 333 973 | 27 024 | 306 949 | 338 266 | |
| D4a Prestations et frais payés | 289 868 | 20 596 | 269 272 | 251 954 | |
| D4b Charges des provisions pour prestations à payer | 44 105 | 6 428 | 37 677 | 86 312 | |
| D5 CHARGES DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES | (1 040) | 10 012 | (11 052) | (4 984) | |
| D6 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS | 31 722 | 520 | 31 202 | 28 310 | |
| D7 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION (D7A + D7B - D7C) | 52 401 | 13 389 | 39 012 | 47 082 | |
| D7a Frais d'acquisition | 18 441 | - | 18 441 | 16 448 | |
| D7b Frais d'administration | 33 960 | - | 33 960 | 33 650 | |
| D7c Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution | - | (13 389) | 13 389 | 3 016 | |
| D8 AUTRES CHARGES TECHNIQUES | 12 959 | - | 12 959 | 12 579 | |
| D9 CHARGE DE LA PROVISION POUR ÉGALISATION | 7 868 | 4 110 | 3 758 | 7 851 | |
| RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON VIE (D1 + D2 + D3 - D4 - D5 - D6 - D7 - D8 - D9) | 23 565 | (2 726) | 26 291 | 2 803 | |

Résultat technique Vie

| (en k€) | 31/12/2007 | | | 31/12/2006 |
|---|----------------|--------------------------|----------------|----------------|
| | Brut | Cessions & rétrocessions | Net | Net |
| E1 COTISATIONS | 282 726 | 3 969 | 278 757 | 262 954 |
| E2 PRODUITS DES PLACEMENTS (E2A + E2B + E2C) | 248 795 | - | 248 795 | 273 910 |
| E2a Revenus des placements | 125 856 | - | 125 856 | 117 119 |
| E2b Autres produits des placements | 7 323 | - | 7 323 | 15 789 |
| E2c Profits provenant de la réalisation des placements | 115 616 | - | 115 616 | 141 002 |
| E3 AJUSTEMENT ACAV (PLUS-VALUES) | 1 865 | - | 1 865 | 2 202 |
| E4 AUTRES PRODUITS TECHNIQUES | 15 313 | - | 15 313 | 17 608 |
| E5 CHARGES DES PRESTATIONS (E5A + E5B) | 250 714 | 2 922 | 247 792 | 247 330 |
| E5a Prestations et frais payés | 241 364 | 2 886 | 238 478 | 242 331 |
| E5b Charges des provisions pour prestations à payer | 9 350 | 36 | 9 314 | 4 999 |
| E6 CHARGES DES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE ET AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES (E6A + E6B + E6C + E6D) | 11 483 | 177 | 11 306 | 50 517 |
| E6a Provisions d'assurance Vie | 11 605 | (159) | 11 764 | 51 331 |
| E6b Provisions pour opérations en unités de compte | (1 947) | - | (1 947) | 62 |
| E6c Provision pour égalisation | 1 825 | 336 | 1 489 | (875) |
| E6d Autres provisions techniques | - | - | - | - |
| E7 PARTICIPATION AUX RÉSULTATS | 185 602 | 18 | 185 584 | 143 798 |
| E8 FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION (E8A + E8B - E8C) | 30 245 | 87 | 30 158 | 25 876 |
| E8a Frais d'acquisition | 14 508 | - | 14 508 | 10 763 |
| E8b Frais d'administration | 15 737 | - | 15 737 | 15 144 |
| E8c Commissions reçues des réassureurs et des garants en substitution | - | (87) | 87 | 31 |
| E9 CHARGES DES PLACEMENTS (E9A + E9B + E9C) | 65 888 | - | 65 888 | 55 108 |
| E9a Frais de gestion interne et externe des placements et intérêts | 9 209 | - | 9 209 | 6 813 |
| E9b Autres charges des placements | 6 934 | - | 6 934 | 5 948 |
| E9c Pertes provenant de la réalisation des placements | 49 745 | - | 49 745 | 42 348 |
| E10 AJUSTEMENT ACAV (MOINS-VALUES) | 2 146 | - | 2 146 | 2 115 |
| E11 AUTRES CHARGES TECHNIQUES | 4 475 | - | 4 475 | 5 187 |
| E12 PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS AU COMPTE NON TECHNIQUE | - | - | - | - |
| RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE (E1 + E2 + E3 + E4 - E5 - E6 - E7 - E8 - E9 - E10 - E11 - E12) | (1 854) | 765 | (2 619) | 26 744 |

Résultat non technique

| (en k€) | 31/12/2007 Net | 31/12/2006 Net |
|---|-------------------|-------------------|
| F1 RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON VIE | 26 291 | 2 803 |
| F2 RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS VIE | (2 619) | 26 744 |
| F3 PRODUITS DES PLACEMENTS (F3A + F3B + F3C) | 87 222 | 94 641 |
| F3a Revenus des placements | 44 122 | 40 467 |
| F3b Autres produits des placements | 2 567 | 5 456 |
| F3c Profits provenant de la réalisation des placements | 40 533 | 48 719 |
| F4 PRODUITS DES PLACEMENTS ALLOUÉS DU COMPTE TECHNIQUE VIE | - | - |
| F5 CHARGES DES PLACEMENTS (F5A + F5B + F5C) | 23 099 | 19 041 |
| F5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers | 3 228 | 2 354 |
| F5b Autres charges des placements | 2 431 | 2 055 |
| F5c Pertes provenant de la réalisation des placements | 17 440 | 14 632 |
| F6 PRODUITS DES PLACEMENTS TRANSFÉRÉS AU COMPTE TECHNIQUE NON VIE | 59 092 | 71 038 |
| F7 AUTRES PRODUITS NON TECHNIQUES | 7 | 4 |
| F8 AUTRES CHARGES NON TECHNIQUES (F8A + F8B) | 654 | 73 |
| F8a Charges à caractère social | 47 | 67 |
| F8b Autres charges non techniques | 607 | 6 |
| F9 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (F9A - F9B) | (2 365) | (591) |
| F9a Produits exceptionnels | 542 | 1 135 |
| F9b Charges exceptionnelles | 2 907 | 1 726 |
| F10 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES | 110 | 14 705 |
| F11 SOLDE INTERMÉDIAIRE (F1 + F2 + F3 + F4 - F5 - F6 + F7 - F8 + F9 - F10) | 25 581 | 18 744 |
| F12 REPORT DES RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS | - | - |
| F13 ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES | - | - |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE (F11 + F12 - F13) | 25 581 | 18 744 |

Annexe aux comptes



44

| | |
|---|-------|
| Faits caractéristiques | p. 45 |
| Référentiel comptable et réglementaire | p. 45 |
| Changement dans les règles et méthodes ou changement de présentation | p. 54 |
| Changement d'estimation et de modalités d'application | p. 54 |
| Informations sur le bilan | p. 55 |
| Informations sur le compte de résultat | p. 64 |
| Autres informations | p. 71 |

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

SUBSTITUTION

En 2007, le périmètre de l'UNPMF au regard de la substitution est inchangé par rapport au 31 décembre 2006.

L'UNPMF se porte garante de quatre groupements :

- MUDEL – Mutuelle des Élus Locaux pour ses opérations de Retraite ;
- PREMUT – Union de mutuelles pour ses opérations d'Épargne-Retraite ;
- MNP – Mutuelle Nationale de Prévoyance pour ses opérations d'Épargne ;
- SNM – Société Nationale de la Mutualité pour ses opérations de Prévoyance et de Santé.

GESTION D'UN RÉGIME OBLIGATOIRE D'ASSURANCE MALADIE

Néant.

Référentiel comptable et réglementaire

Les comptes annuels de l'UNPMF sont présentés conformément aux dispositions de la législation : articles 8 à 16 du Code du commerce et dispositions particulières au secteur de la mutualité :

- ordonnance n° 2001-350 du 19 avril 2001 relative au Code de la mutualité et aux décrets et arrêtés correspondants ;
- règlement n° 2002-06 du Comité de la réglementation comptable (CRC) du 12 décembre 2002, relatif au plan comptable des mutuelles relevant du Code de la mutualité et assumant un risque d'assurance.

Il est fait application des recommandations du Conseil national de la comptabilité (CNC), de l'Ordre des experts-comptables et comptables agréés (OECCA) et de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC).

Les principes généraux de la comptabilité ainsi que ceux spécifiques à la comptabilité des mutuelles, unions et fédérations, ont été appliqués en respectant les règles de prudence, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception faite des changements introduits par la mise en œuvre des nouvelles réglementations. Néanmoins, chaque fois que la compréhension des comptes le requiert, la méthode d'évaluation a été explicitée dans la présente annexe.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

BILAN ACTIF

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont inscrits au bilan pour leur prix de revient. Les actifs produits par l'Union pour elle-même sont comptabilisés au coût de production.

Les dépréciations sont constatées par le biais d'amortissements calculés selon la méthode linéaire. La durée d'utilisation des logiciels est fixée à 3 ans. Cette durée a été portée à 10 ans pour l'outil de gestion NSI collectif amorti par lots au fur et à mesure des mises en production.

Placements immobiliers

Les méthodes d'évaluation des placements immobiliers sont celles prévues par les dispositions réglementaires du Code de la mutualité (art. R. 212-53).

Les terrains, immeubles et parts de sociétés immobilières non cotées sont inscrits à leur valeur d'acquisition ou de revient.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement (art. R. 212-54). Les parts de sociétés immobilières sont estimées par application des mêmes principes.

Placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles l'UNPMF a un lien de participation

Les critères relatifs aux entreprises liées sont énoncés à l'article L. 212-7 du Code de la mutualité.

Les entités avec lesquelles la mutuelle a un lien de participation sont les entités autres que les entités liées dans lesquelles la mutuelle détient directement ou indirectement une participation au sens de l'article 20 du décret du 29 novembre 1986 ; pour l'application de cette disposition, sont présumés être des titres de participation les titres représentant au moins 10 % du capital, ceux acquis par OPA ou OPE.

Autres placements

Ils sont évalués et enregistrés comptablement sur la base de leur prix d'achat ou de revient conformément aux dispositions de l'article R. 212-53 du Code de la mutualité, les obligations répondant à la définition de l'article R. 212-52 faisant toutefois l'objet d'une correction de valeur par amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée de vie résiduelle. Il s'agit des valeurs amortissables suivantes (1°, 2° et 3° de l'article R. 212-31) :

- obligations et autres valeurs émises ou garanties par l'un des états membres de l'OCDE ;
- obligations, parts de fonds communs de créances et titres participatifs inscrits à la cote de Bourse d'un État de l'OCDE ;
- titres des créances négociables émis par les personnes morales autres que les États membres de l'OCDE.

La surcote ou la décote représente la différence arithmétique entre le prix d'achat et la valeur de remboursement du titre.

Les amortissements cumulés figurent en compte de régularisation à l'actif (décote) et au passif (surcote) du bilan. La variation de l'exercice figure en "Autres produits" et "Autres charges" de placements au compte de résultat.

Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de compte

Ces placements figurent au bilan pour la valeur connue au jour de l'inventaire conformément aux prescriptions du Code de la mutualité, article R. 212-37.

Provisions pour dépréciation des placements

Provision pour risques d'exigibilité (PRE)

Il est constitué une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques lorsque la valeur globale des actions, immeubles et titres assimilés inscrite au bilan est supérieure à la valeur de réalisation de ces mêmes biens. La provision constituée est égale à la différence constatée entre ces 2 valorisations. Pour l'application de cette disposition, la valeur de réalisation est évaluée comme suit :

- les valeurs mobilières cotées sont retenues pour le dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- les titres non cotés sont retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- les actions de SICAV et les parts de FCP sont retenues pour le dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire ;
- la valeur de réalisation des immeubles et des parts de sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par la Commission de contrôle des assurances.

La PRE est une provision technique qui figure au passif du bilan dans la rubrique "Autres provisions techniques". Sa valeur est nulle au 31 décembre 2007.

Provision pour dépréciation à caractère durable

Dans le cadre d'une approche ligne à ligne, si la valeur vénale d'une valeur non amortissable est inférieure à sa valeur comptable, il convient de constater une provision pour dépréciation. La valeur vénale est définie comme la valeur la plus importante entre valeur boursière ou valeur d'usage. Dans le cas d'une évaluation à la valeur boursière, une provision est comptabilisée pour toutes les valeurs dont la moins-value latente a été supérieure à - 20 % consécutivement, pendant les 6 derniers mois précédant la clôture de l'exercice.

Compte tenu du contexte financier de fin d'année, une analyse systématique, rigoureuse et approfondie des actifs a été menée afin d'identifier ceux qui pourraient être directement ou indirectement concernés par les effets de la crise. Celle-ci a conduit à constater une provision pour dépréciation de 4,1 M€.

Créances

Elles comprennent principalement :

- les créances sur opérations d'assurance (cotisations échues non recouvrées et cotisations restant à émettre) ;
- les comptes courants des coassureurs, cessionnaires et rétrocessionnaires et cédants en substitution ;
- les créances sociales et fiscales ;
- les autres créances.

Les créances dont le recouvrement est douteux font l'objet d'une provision pour dépréciation.

Comptes de régularisation

Ils comprennent principalement les intérêts et loyers acquis non échus, les frais d'acquisition reportés et les décotes obligataires.

BILAN PASSIF

Fonds propres

Ils sont composés du fonds d'établissement et de développement, des autres réserves (dont la réserve de capitalisation et la réserve pour Fonds social) et du résultat de l'exercice.

Réserve de capitalisation

La réserve de capitalisation "est destinée à parer à la dépréciation des valeurs comprises dans l'actif de la mutuelle ou de l'union et à la diminution de leur revenu" (art. R. 212-23, al. 5°). Elle fait partie des capitaux propres et est enregistrée au poste "Autres réserves" dans le compte 10645 "Réserve de capitalisation". Cette réserve est mouvementée lors des sorties (ventes ou conversion), réalisées avant leur échéance, des valeurs mobilières amortissables réglementées (à l'exception des obligations à taux variable).

Réserve pour Fonds social

La réserve pour Fonds social correspond au Fonds social institué par les statuts de l'UNPMF. Elle est alimentée par prélèvement sur la cotisation d'adhésion à l'Union.

Provisions techniques opérations Vie

Les provisions techniques visées à l'article R. 212-26 du Code de la mutualité et concernant les opérations relatives aux branches 20, 21 et 22, exercées par l'UNPMF au cours de l'exercice 2007 sont les suivantes :

- la provision mathématique ;
- la provision pour participation aux excédents et ristournes ;
- la réserve de capitalisation ;
- la provision de gestion ;
- la provision pour aléas financiers ;
- la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques ;
- la provision pour frais d'acquisition reportés ;
- la provision pour égalisation.

Par ailleurs, des provisions pour prestations à payer sont constituées conformément aux dispositions prévues par le plan comptable.

Provision mathématique

Conformément à l'article A. 212-12 du Code de la mutualité, les provisions mathématiques sont calculées sur la base des tables de mortalité et taux technique ayant servi à la détermination du tarif, à l'exception des produits de rentes viagères (immédiate ou différée).

En effet, pour les contrats de rentes (y compris rentes de conjoint et d'éducation issues des contrats de Prévoyance), tant pendant la phase de constitution que pendant la phase de service, la table retenue répond aux exigences de l'article A. 212-13 du Code de la mutualité.

De plus, depuis 2002, pour la majeure partie de ces contrats, à savoir les produits R PLUS, Promultis Retraite et le produit de Retraite de l'entité substituée PREMUT, le taux technique utilisé est fixé au maximum à 3,5 % (certains contrats bénéficiaient d'un taux technique de 4,5 %, voire de 5 %) ; ces dispositions n'affectent pas le niveau des prestations des adhérents, présentes et futures.

Par ailleurs, pour les provisions des rentes en cours de service, il a été systématiquement tenu compte des frais de gestion des arrérages à hauteur de 3 % des provisions mathématiques de rentes.

L'article 34 de la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001, qui a modifié la loi dite Évin, loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989 renforçant les garanties offertes aux personnes assurées contre certains risques, oblige les organismes assureurs à maintenir les garanties Décès aux personnes en état d'incapacité ou d'invalidité y compris après la résiliation du contrat groupe et de constituer des provisions suffisantes. Ces organismes disposent d'une période transitoire de 10 ans pour répartir la charge due au provisionnement des arrêts de travail antérieurs à l'entrée en vigueur de la loi. L'UNPMF a retenu cette possibilité d'étalement de la charge de provisions.

Au titre de l'exercice 2007, la dotation à cette provision s'est élevée à 14,3 M€.

Au titre de l'étalement, le montant des provisions restant à constituer est de 9,1 M€ ; ce montant est réévalué chaque année, en fonction des arrêts de travail toujours en cours à la date d'arrêt des comptes.

Au 31 décembre 2007, les provisions mathématiques incluent une provision de 36,7 M€ (dotée pour la première fois en 2006) correspondant à la potentialité du paiement de prestations complémentaires aux contrats d'assurance Vie dont l'UNPMF a modifié le taux technique en 2003. L'Union s'est en effet vue infliger un avertissement en 2006 de la part de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles pour une information aux adhérents non conforme au Code de la mutualité. De ce fait, l'UNPMF supporte un risque de remise en cause de sa décision dont il convient de tenir compte dans les provisions techniques. Cette provision inclut la couverture de l'écart de taux entre le taux d'origine de chaque contrat et, d'une part, le taux réel servi entre 2003 et 2007, d'autre part, selon une méthode actuarielle, le taux prospectif prudent que l'UNPMF anticipera à l'avenir. Pour ce calcul actuariel effectué contrat par contrat, les principales hypothèses retenues font référence à la table TD88-90, à un taux d'actualisation de 4 % et à un taux prospectif basé sur la moyenne des 3 derniers taux servis.

Pour le portefeuille UMIDSA, les provisions mathématiques concernent uniquement les contrats de retraite individuelle.

Ces provisions sont calculées sur les bases techniques suivantes :

- table de mortalité : TPRV93 et TFG / TGH05 (renforcement en cours) ;
- taux technique : s'agissant de contrats de Retraite individuelle, l'UNPMF a décidé d'appliquer les mêmes règles de taux que celles mentionnées ci-dessus ; toutefois, la charge qui est de 4,7 M€ est étalée par cinquième sur les exercices 2005 à 2008 (dont 1/5^e par imputation sur les fonds mutualistes et réserves transférés au 1^{er} janvier 2005) ;
- frais de gestion des rentes : l'UMIDSA avait constaté une provision de gestion dans le poste "Autres provisions techniques" avec un étalement de la charge correspondante via le poste "Compte de régularisation" ; le montant effectivement constaté était de 1 M€ alors que le montant à constituer ressort à 1,7 M€. L'UNPMF constitue les provisions correspondantes en étalant la charge jusqu'en 2008 tel que prévu pour le taux technique.

L'arrêté du 8 décembre 2006 relatif aux tables de mortalité applicables aux mutuelles a modifié notamment l'article A. 212-13 du Code de la mutualité. Le passage des tables TPRV 93 avec décalage d'âge aux tables TGF et TGH05 impose un renforcement des provisions mathématiques des contrats de rentes viagères à compter du 1^{er} janvier 2008, mais applicable dès le 1^{er} janvier 2007 si les mutuelles le souhaitent.

Dès la clôture 2007, l'UNPMF a décidé d'anticiper la comptabilisation de l'impact du changement de tables sur ses engagements de rentes viagères. À ce titre, une dotation de 4,2 M€ a été enregistrée sur un coût global évalué à fin 2007 à 41 M€. La méthode d'amortissement retenue par l'UNPMF est décrite au paragraphe "Changement d'estimation et de modalités d'application".

La charge de provisions mathématiques restant à amortir sur les prochaines années (au maximum jusqu'à 2021 inclus d'après la réglementation et au maximum jusqu'à 2016 inclus selon la méthode adoptée par l'UNPMF) est donc de 36,8 M€.



Provision pour participation aux excédents et ristournes

Annuellement, la provision pour participation aux excédents est dotée conformément à la réglementation prévue par le Code de la mutualité et en respectant les dispositions contractuelles des différents produits.

L'UNPMF a établi les comptes de participation aux résultats tel que prévu aux articles D. 212-1 et suivants du Code de la mutualité. Les comptes de participation au titre des portefeuilles issus d'un transfert ont été déterminés de manière séparée, tel que le prévoit la réglementation. Les portefeuilles transférés concernent le produit de retraite CAREL (issu de la MUDEL avant substitution), de la société EUROMUT et l'Union UMIDSA.

Globalement, la charge de participation aux résultats au titre de l'exercice 2007 (intérêts techniques + participation aux excédents) est supérieure à la participation aux résultats minimale, avec toutefois des situations différenciées selon les portefeuilles.

Pour le portefeuille UNPMF hors transferts, la dotation minimale réglementaire ne permet pas de couvrir les engagements pris envers les assurés. Aussi pour financer la charge de participation aux résultats de l'exercice 2007, l'UNPMF a utilisé une partie de la provision pour participation aux excédents existante. De plus, une dotation exceptionnelle à la provision pour participation aux excédents a été réalisée, en vue d'améliorer les revalorisations futures des assurés.

Pour les portefeuilles EUROMUT et CAREL, la dotation minimale réglementaire est supérieure au montant de la participation incorporée au titre de l'exercice 2007. Conformément à l'article D. 214-4, l'UNPMF dispose d'un délai de 8 ans pour affecter les sommes aux provisions mathématiques.

L'UMIDSA n'avait pas de provision pour participation aux excédents au 31 décembre 2006. Le calcul de dotation minimale a été réalisé tel que prévu pour les portefeuilles issus du transfert ; il en ressort que l'UNPMF n'a pas à constituer de provision au titre de ce portefeuille au 31 décembre 2007. Néanmoins, une dotation exceptionnelle a été réalisée afin d'être en mesure de servir une revalorisation aux assurés dans le futur.

Par ailleurs, l'UNPMF a doté la provision pour ristourne au titre de 2 importants contrats de Prévoyance collective prévoyant une participation aux résultats. Au 31 décembre 2007, la provision est de 1,5 M€ ; elle permettra d'attribuer des ristournes de cotisations aux souscripteurs des contrats au cours des exercices futurs.

Provision de gestion

La provision de gestion est régie par les articles R. 212-26 et A. 212-12 du Code de la mutualité.

Cette provision est destinée à couvrir les charges de gestion futures.

La réglementation a précisé le mode de calcul de cette provision en 2006. En application de cette nouvelle réglementation, le stock de provision constitué par l'UNPMF à fin 2007 est de 15,9 M€.

Provision pour aléas financiers

La provision pour aléas financiers est régie par les articles R. 212-26 et A. 212-14 du Code de la mutualité. Selon l'article A. 212-14, une provision pour aléas financiers, destinée à compenser la baisse du rendement de l'actif, doit être constituée lorsque les intérêts techniques garantis sont globalement supérieurs à 80 % du taux de rendement des actifs.

Au 31 décembre 2007, l'UNPMF n'a pas effectué de dotation au titre de cette provision.

Le taux de rendement net comptable des actifs s'établit à 4,94 % et le taux moyen du passif représente 2,39 % (rapport du montant des intérêts crédités à la demi-somme des provisions mathématiques).

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

La provision pour risque d'exigibilité est régie par l'article R. 212-24 du Code de la mutualité.

Elle recouvre les moins-values latentes globales des placements relevant de l'article R. 212-53 du Code de la mutualité (essentiellement l'écart entre valeur de réalisation et valeur comptable des placements en action et en immobilier).

Provision pour frais d'acquisition reportés

Cette provision est destinée à couvrir les charges résultant du report des frais d'acquisition.

Suite au transfert du portefeuille EUROMUT qui comporte des contrats dont les provisions mathématiques sont zillmétrées, l'UNPMF intègre dans ses comptes, depuis l'exercice 2004, une provision pour frais d'acquisition reportés.

Le principe dit de zillmérisation consiste à déduire du montant des provisions mathématiques initialement calculées la valeur actuelle des chargements d'acquisition inclus dans les cotisations périodiques futures. L'écart correspondant détermine le montant maximum des frais d'acquisition reportés qu'il est possible d'inscrire à l'actif du bilan et d'amortir sur la durée de vie du contrat. En contrepartie de l'inscription à l'actif du bilan de ces frais, l'UNPMF enregistre au passif du bilan une provision pour frais d'acquisition reportés destinée à couvrir les charges résultant du report de frais d'acquisition.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions prévues par le Code de la mutualité et aux conditions générales des contrats collectifs concernés, les provisions pour égalisation sont établies chaque année. Ces provisions sont destinées à faire face aux fluctuations de sinistralité.

Provision pour prestations à payer

Pour les contrats individuels, les provisions pour prestations à payer sont constituées dossier par dossier. La provision ainsi constituée correspond aux sinistres survenus, aux rachats et capitaux échus connus mais non encore réglés à la date de l'inventaire. Pour les contrats collectifs dont le suivi tête-à-tête n'est pas possible, un calcul par la méthode des cadences de règlement est établi.

Provisions techniques opérations Non Vie

Les provisions visées à l'article R. 212-23 du Code de la mutualité qui concernent les opérations relatives aux branches 1 et 2 de l'UNPMF en 2007 sont :

- la provision mathématique des rentes ;
- la provision pour cotisations émises non acquises ;
- la provision pour prestations à payer ;
- la provision pour risques croissants ;
- la provision pour égalisation ;
- la provision pour risques en cours ;
- la provision pour participation aux excédents et ristournes.

Provision mathématique des rentes

Indemnités journalières et invalidité

Les provisions mathématiques sont calculées conformément à l'article A. 212-9 du Code de la mutualité.

Au 31 décembre 2007, suite à l'analyse de l'évolution du taux moyen des emprunts d'État (TME), le taux technique a été maintenu à 2,5 %. Ces provisions incorporent une provision de gestion de 3 %.

Complément de Retraite

Les provisions mathématiques de la garantie "Complément de Retraite" concernent uniquement les contrats des collectivités territoriales. Elles sont calculées dossier par dossier à partir de la table prospective TPRV 93 avec décalage d'âge et d'un taux technique de 2 %. Elles incorporent également une provision de gestion de 3 %.

Dépendance

Elle a été calculée dossier par dossier à partir des coefficients de provisionnement établis en mettant à profit l'expérience du réassureur du risque et du Bureau commun des assurances collectives.

Elle incorpore également une provision de gestion de 3 % (5 % pour les produits PIM et PI).

Fonds de revalorisation

L'UNPMF a dans ses provisions techniques un fonds de revalorisation destiné au financement de la revalorisation des prestations périodiques, tel que prévu contractuellement.

Provision pour cotisations émises non acquises (PCENA)

La provision pour cotisations émises non acquises est destinée à constater la part des cotisations émises se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de prochaine échéance de cotisation.

Provision pour prestations à payer (PPAP)

Deux types de provisions sont constitués.

- **Provisions pour sinistres connus**

Conformément à l'article R. 212-25 du Code de la mutualité, cette provision est calculée dossier par dossier, à partir des dossiers connus, pour les garanties Incapacité de travail, Invalidité et Dépendance. Elle correspond aux prestations restant à verser sur la période comprise entre la date de la dernière indemnisation et celle de la clôture de l'exercice. Elle prend également en compte les dossiers contentieux et les prévisions de recours.

- **Provisions pour sinistres non connus**

- **Cas particulier des contrats des collectivités territoriales**

Les contrats destinés aux collectivités locales prévoient des durées d'indemnisation différentes de celles prévues dans les tables de maintien du BCAC.

Afin de compléter le provisionnement de ces contrats, une étude avait été réalisée par le cabinet d'actuariat conseil Joël Winter. Cette étude avait permis en outre de déterminer des coefficients de majoration des provisions des rentes. Les méthodes mises en place à la suite de cette étude ont été de nouveau appliquées au 31 décembre 2007.

- **Autres contrats**

Les provisions pour sinistres non connus ont été calculées par la méthode des cadences des règlements cumulés.

Provision pour risques croissants

Cette provision concerne le risque Dépendance des contrats individuels. Elle est calculée par application aux cotisations encaissées d'une table établie avec le réassureur du risque Dépendance en fonction de l'âge à la souscription et de l'ancienneté du contrat.

Provision pour égalisation (PPE)

Conformément aux dispositions prévues par le Code de la mutualité et aux conditions générales des contrats concernés, la provision pour égalisation a été établie au 31 décembre 2007 pour les risques Incapacité, Invalidité, Dépendance et Santé. Cette provision est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité.

Provision pour risques en cours (PREC)

Néant.

Provision pour participation aux excédents et ristournes (PPE)

Par ailleurs, l'UNPMF a doté la provision pour ristournes au titre de 2 importants contrats de Prévoyance collective prévoyant une participation aux résultats. Au 31 décembre 2007, la provision est de 2,8 M€ ; elle permettra d'attribuer des ristournes de cotisations aux souscripteurs des contrats au cours des exercices futurs.

Dettes

Elles comprennent pour l'essentiel :

- les indemnités dues aux mutuelles apporteurs d'affaires et gestionnaires pour délégation ;
- les prestations à payer aux adhérents ;
- les comptes courants des coassureurs, cessionnaires et rétrocessionnaires ;
- les comptes courants créditeurs ouverts auprès des établissements bancaires ;
- les dettes sociales et fiscales.

Comptes de régularisation

Ils comprennent principalement les surcotes obligatoires et autres comptes de régularisation.

COMPTES DE RÉSULTAT

Présentation des frais généraux

Les frais généraux sont présentés par destination. Une partie de ces frais est facturée à l'UNPMF par le Groupement de gestion du Patrimoine et des Moyens de la Mutualité Française (GPMF) au titre d'une convention d'assistance et de mise à disposition de moyens.

Les natures de charges directement affectables à une destination sont enregistrées sans application de clés. Les autres charges sont affectées en fonction de clés de répartition.

Pour l'établissement des comptes de l'exercice 2007, les frais généraux sont ventilés selon 5 destinations :

Frais d'acquisition des contrats

Les frais d'acquisition des contrats comprennent toutes les charges préliminaires à l'acceptation des risques d'assurance.

Sont considérés comme frais d'acquisition les indemnités promotionnelles (commissions d'acquisition), les coûts de conception des produits, les charges de distribution des produits, les frais de souscription des contrats, les charges d'émission d'affaires nouvelles et les frais de publicité liés aux produits.

Frais d'administration

Les frais d'administration représentent les dépenses relatives à la vie du contrat après son émission. Les coûts inclus dans ce poste sont les frais d'encaissement, les charges d'émission du terme et de surveillance, les frais de gestion du portefeuille hors sinistres et prestations et les frais de contentieux liés aux cotisations.

Frais de gestion et de règlement des prestations

Les frais de règlement des prestations regroupent l'ensemble des frais engagés pour le traitement d'un dossier.

Frais de gestion des placements

Les frais de gestion des placements regroupent l'ensemble des frais et commissions relatifs à l'activité de placement.

Ces coûts proviennent des coûts externes du gestionnaire d'actif, des coûts informatiques, comptables et logistiques et des coûts du service financier interne. Ils sont nets des produits accessoires de gestion financière. Ils comprennent également les autres éventuels coûts externes de gestion (honoraires, commissions, courtage).

Autres charges techniques

Les autres charges techniques peuvent être considérées comme des charges de structure générale et représentent essentiellement des frais qui ne peuvent être affectés ni directement, ni par l'application d'une clé à l'une des destinations définies précédemment. Les autres charges techniques comprennent donc tous les coûts non affectables et principalement les coûts des directions rattachées à la direction générale, à la comptabilité et au contrôle de gestion.

Compte non technique

Charges non techniques

Les autres charges non techniques sont des charges qui ne présentent aucun lien avec l'activité technique d'assurance. Sont également enregistrés dans cette rubrique la participation et l'intéressement des salariés.

Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont des charges qui ont un caractère non récurrent et qui sont étrangères à l'activité d'assurance.

Allocation des produits financiers aux comptes de résultat technique et non technique

Les différents produits et les différentes charges de placements sont affectés, soit au compte technique Vie (provisions techniques Vie), soit au compte non technique (provisions techniques Non Vie et capitaux propres). Une partie des produits nets des placements portée au compte non technique est ensuite allouée au compte technique Non Vie selon le rapport des provisions techniques Non Vie nettes de réassurance au total de ces mêmes provisions et fonds propres de l'organisme.

Changement dans les règles et méthodes ou changement de présentation

Néant.

Changement d'estimation et de modalités d'application

CHANGEMENT DE TABLES DE MORTALITÉ

L'arrêté du 8 décembre 2006 relatif aux tables de mortalité applicables aux mutuelles a modifié notamment l'article A. 212-13 du Code de la mutualité. Le passage des tables TPRV 93 avec décalage d'âge aux tables TGF et TGH05 impose un renforcement des provisions mathématiques des contrats de rentes viagères à compter du 1^{er} janvier 2008, mais applicable dès le 1^{er} janvier 2007 si les mutuelles le souhaitent.

L'UNPMF a retenu la date du 1^{er} juillet 2007 pour l'application des nouvelles tables de mortalité à tous les calculs de conversion de prime ou capital en rente, à l'exception du portefeuille CAREL (date d'effet des nouvelles dispositions différée au 1^{er} janvier 2008).

L'UNPMF a décidé d'adopter la règle d'amortissement suivante :

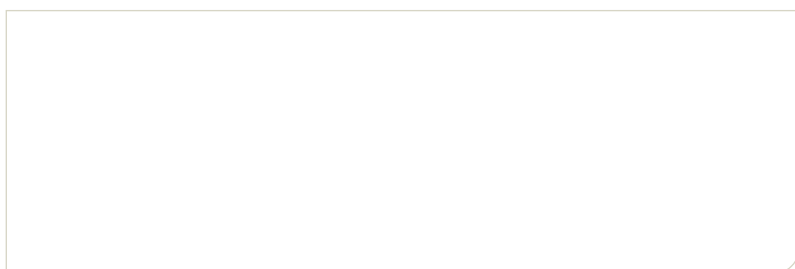
- le complément correspondant au renforcement des provisions mathématiques est réparti linéairement sur 10 ans, à compter de fin 2007 et jusqu'à fin 2016 inclus. Chaque année, le reliquat de provisions à amortir est réévalué et divisé par le nombre d'années restant à courir jusqu'à fin 2016 ;
- dès lors que le reliquat, sur chaque groupe de produits homogènes, est inférieur au seuil de 1 M€, l'UNPMF se laisse la possibilité de l'amortir en une fois ou d'accélérer le rythme du renforcement. Cela évite de gérer des doubles calculs pour des montants non significatifs.

L'amortissement linéaire sur 10 ans s'applique à tous les engagements de rentes des portefeuilles UNPMF, EUROMUT, CAREL et UMIDSA.

Pour des groupes de produits homogènes dont les provisions mathématiques ne sont pas significatives, le passage aux nouvelles tables de mortalité a été réalisé en intégralité au 31 décembre 2007.

Sont concernées : les rentes éducation et rentes de conjoint en prévoyance individuelle, les provisions des rentes en cours de service issues de transformation de capitaux sur les produits d'épargne, et les provisions des rentes en cours de service sur les produits APS, MUDEL (pour la part de portefeuille substituée), article 82 et article 39.

Pour les rentes en cours de service sur le portefeuille de prévoyance collective (rentes éducation, rentes de conjoint et rentes de survie), il a été décidé d'attendre la fin des migrations informatiques sous NSI pour mettre à niveau les provisions mathématiques de ces engagements (probablement en une fois au vu des volumes). Le changement de méthode de calcul des provisions lié au changement de système viendra en partie compenser l'augmentation des provisions liée au changement de tables de mortalité.



Informations sur le bilan

ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS D'EXPLOITATION

Actifs incorporels et corporels - Valeur brute

| (en k€) | 31/12/2006 | Entrées | Sorties | 31/12/2007 |
|--|--------------|--------------|----------|---------------|
| Licences et logiciels | 73 | 126 | - | 199 |
| Autres immobilisations incorporelles en cours | 651 | 2 529 | - | 3 180 |
| Autres immobilisations incorporelles | 7 524 | - | - | 7 524 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 8 248 | 2 655 | - | 10 903 |
| Terrains | - | - | - | - |
| Constructions | - | - | - | - |
| Installations, matériels et outillage industriel | - | 3 | - | 3 |
| Autres immobilisations corporelles | 113 | 52 | - | 164 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 113 | 55 | - | 167 |
| TOTAL | 8 361 | 2 710 | - | 11 071 |

Actifs incorporels et corporels – Amortissements et provisions

| (en k€) | 31/12/2006 | Dotations | Reprises | 31/12/2007 |
|--|------------|------------|----------|--------------|
| Licences et logiciels | 27 | 42 | - | 69 |
| Autres immobilisations incorporelles en cours | - | - | - | - |
| Autres immobilisations incorporelles | 524 | 752 | - | 1 276 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 551 | 795 | - | 1 346 |
| Terrains | - | - | - | - |
| Constructions | - | - | - | - |
| Installations, matériels et outillage industriel | - | - | - | 1 |
| Autres immobilisations corporelles | 81 | 21 | - | 102 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 81 | 21 | - | 103 |
| TOTAL | 633 | 816 | - | 1 448 |

Actifs incorporels et corporels - Valeur nette

| (en k€) | 31/12/2006 | 31/12/2007 |
|--|--------------|--------------|
| Licences et logiciels | 46 | 129 |
| Autres immobilisations incorporelles en cours | 651 | 3 180 |
| Autres immobilisations incorporelles | 7 000 | 6 248 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 7 697 | 9 558 |
| Terrains | - | - |
| Constructions | - | - |
| Installations, matériels et outillage industriel | - | 3 |
| Autres immobilisations corporelles | 31 | 62 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 31 | 65 |
| TOTAL | 7 728 | 9 623 |

PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS

État des mouvements en valeur brute

| (en k€) | Valeur brute au 31/12/2006 | Acquisitions | Reclassements / Transferts | Cessions | Valeur brute au 31/12/2007 |
|--|-------------------------------|------------------|-------------------------------|------------------|-------------------------------|
| Terrains et constructions | 67 248 | - | - | - | 67 248 |
| Placements dans ent. liées (25) | 5 269 | 383 | - | 3 422 | 2 231 |
| Placements dans ent. avec lien de participation (26) | 35 399 | 2 693 | - | 600 | 37 491 |
| Autres placements | 4 877 793 | 4 505 784 | - | 4 297 738 | 5 085 839 |
| Dépôts espèces | 19 686 | 25 449 | - | 19 686 | 25 449 |
| SOUS-TOTAL | 5 005 395 | 4 534 310 | - | 4 321 445 | 5 218 259 |
| Placements UC | 21 339 | 3 374 | - | 5 232 | 19 481 |
| TOTAL | 5 026 734 | 4 537 684 | - | 4 326 678 | 5 237 740 |

Variations des amortissements et provisions

| (en k€) | Amortissements et provisions cumulées au 31/12/2006 | Dotations de l'exercice | Transferts | Reprises de l'exercice | Amortissements et prov. cumulées au 31/12/2007 |
|--|---|----------------------------|------------|---------------------------|--|
| Terrains et constructions | 640 | - | - | 640 | - |
| Placements dans ent. liées (25) | - | - | - | - | - |
| Placements dans ent. avec lien de participation (26) | - | - | - | - | - |
| Autres placements | 884 | 4 551 | - | 703 | 4 731 |
| Dépôts espèces | - | - | - | - | - |
| SOUS-TOTAL | 1 524 | 4 551 | - | 1 343 | 4 731 |
| Placements UC | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 1 524 | 4 551 | - | 1 343 | 4 731 |

Placements en valeur nette

| (en k€) | Montant net d'amortissements et de provisions au 31/12/2006 | Montant net d'amortissements et de provisions au 31/12/2007 |
|--|--|--|
| Terrains et constructions | 66 609 | 67 248 |
| Placements dans ent. liées (25) | 5 269 | 2 231 |
| Placements dans ent. avec lien de participation (26) | 35 399 | 37 491 |
| Autres placements | 4 876 909 | 5 081 108 |
| Dépôts espèces | 19 686 | 25 449 |
| SOUS-TOTAL | 5 003 872 | 5 213 528 |
| Placements UC | 21 339 | 19 481 |
| TOTAL | 5 025 210 | 5 233 009 |

État détaillé du poste "Terrains et constructions"

Ce poste est exclusivement constitué de parts de SCI et SCPI, l'UNPMF ne détenant aucun actif immobilier en direct.

| (en k€) | Valeur nette comptable au 31/12/2007 | Valeur nette comptable au 31/12/2006 | Variation |
|---------------------------------|---|---|------------|
| SCI 255 rue Vaugirard | 37 307 | 37 307 | - |
| SCI Sébastopol | 3 354 | 3 354 | - |
| SCPI Uifrance | 2 889 | 2 249 | 640 |
| SCPI Participation foncière | 76 | 76 | - |
| SCI Mutualité Française | 1 906 | 1 906 | - |
| SCI Mutualité du Rhône | 152 | 152 | - |
| SCI Isère | 1 164 | 1 164 | - |
| SCI Centre hospitalier Ambérieu | 381 | 381 | - |
| SCI Tolbiac | 10 | 10 | - |
| SCI Nationale | 10 | 10 | - |
| Parts foncières LFPI | 20 000 | 20 000 | - |
| TOTAL | 67 248 | 66 609 | 640 |



État récapitulatif des placements

| (en k€) | Valeur brute | Valeur nette comptable | Valeur de réalisation |
|--|------------------|------------------------|-----------------------|
| 1) Placements immobiliers et placements immobiliers en cours | 67 248 | 67 248 | 80 020 |
| 2) Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM | 501 000 | 499 595 | 614 625 |
| 3) Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4) | 753 819 | 753 819 | 808 669 |
| 4) Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe | 447 223 | 447 223 | 461 945 |
| 5) Obligations et autres titres à revenu fixe | 3 403 043 | 3 398 727 | 3 327 814 |
| 6) Prêts hypothécaires | - | - | - |
| 7) Autres prêts et effets assimilés | 20 165 | 20 165 | 20 165 |
| 8) Dépôts auprès des entreprises cédantes | 25 449 | 25 449 | 25 449 |
| 9) Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements | 312 | 282 | 282 |
| 10) Actifs représentatifs des opérations en unités de compte | | | |
| <i>Placements immobiliers</i> | - | - | - |
| <i>Titres à revenu variable autre que les parts d'OPCVM</i> | 6 976 | 6 976 | 6 976 |
| <i>OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe</i> | 149 | 149 | 149 |
| <i>Autres OPCVM</i> | 12 355 | 12 355 | 12 355 |
| <i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i> | - | - | - |
| TOTAL | 5 237 740 | 5 231 990 | 5 358 451 |
| Dont | | | |
| Valeurs estimées selon l'article R. 212-52 | 3 224 930 | 3 220 614 | 3 157 333 |
| Valeurs estimées selon l'article R. 212-53 | 1 993 329 | 1 991 895 | 2 181 637 |
| Valeurs estimées selon l'article R. 212-37 | 19 481 | 19 481 | 19 481 |
| TOTAL | 5 237 740 | 5 231 990 | 5 358 451 |
| Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques autres que celles visées ci-dessous | 5 204 509 | 5 195 771 | 5 322 266 |
| Valeurs affectées à la représentation des fonds propres | - | - | - |
| Valeurs déposées chez les cédants | 25 449 | 25 449 | 25 449 |
| Valeurs affectées à la représentation des provisions techniques spéciales (art. L. 222-1) | - | - | - |
| Valeurs affectées aux provisions techniques des opérations réalisées dans le cadre d'un patrimoine d'affectation | 732 | 732 | 698 |
| Autres affectations ou sans affectation | 7 050 | 10 038 | 10 038 |
| TOTAL | 5 237 740 | 5 231 990 | 5 358 451 |

L'état récapitulatif des placements inclut une participation non cotée qui n'est effectivement libérée qu'à hauteur de 29,5 %, soit 2 950 k€. La part non libérée de cette participation est enregistrée en dettes au passif du bilan à hauteur de 7 050 k€.

Tableau des comptes de régularisation

| État des comptes de régularisation (en k€) | Actif du bilan Valeur nette comptable | Comptes de régul. Actif | Comptes de régul. Passif | État des placements Valeur nette comptable |
|--|---------------------------------------|-------------------------|--------------------------|--|
| Obligations et autres titres à revenu fixe | 3 403 043 | 14 341 | 18 657 | 3 398 727 |
| Autres placements | 1 810 485 | 3 297 | - | 1 813 783 |
| SOUS-TOTAL | 5 213 528 | 17 638 | 18 657 | 5 212 510 |
| Placements en UC | 19 481 | - | - | 19 481 |
| SOUS-TOTAL | 19 481 | - | - | 19 481 |
| TOTAL | 5 233 009 | 17 638 | 18 657 | 5 231 990 |

Table de concordance entre l'actif et l'état récapitulatif des placements

| (en k€) | 31/12/2007 |
|--|------------------|
| Placements | 5 213 528 |
| Placements UC | 19 481 |
| TOTAL | 5 233 009 |
| À déduire | 18 657 |
| Amortissements des différences sur les prix de remboursement | 18 347 |
| Autres | 309 |
| À ajouter | 17 638 |
| Différences sur les prix de remboursement à percevoir | 14 341 |
| Autres | 3 297 |
| TOTAL ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS | 5 231 990 |

Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques

| (en k€) | Valeur comptable au 31/12/2007 | Valeur comptable au 31/12/2006 |
|---|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | 13 973 | 11 737 |
| Intérêts courus non échus | 80 661 | 75 110 |
| Frais d'acquisition reportés | 1 391 | 2 011 |
| Trésorerie | 2 890 | 188 |
| Autres actifs admis en représentation des provisions techniques (dépôts et cautions) | - | - |

CRÉANCES ET DETTES

Ventilation des créances et dettes

| (en k€) | Durée résiduelle | | | Total 2007 | Total 2006 |
|---|------------------|-------------------------------------|---------------|----------------|----------------|
| | Jusqu'à un an | De plus d'un an à moins de 5 ans | Plus de 5 ans | | |
| CRÉANCES | | | | | |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | 185 737 | - | - | 185 737 | 171 907 |
| Créances nées d'opérations de réassurance | 23 983 | - | - | 23 983 | 3 430 |
| Personnel | 18 | - | - | 18 | 2 |
| État, organismes sociaux et collectivités publiques | 27 734 | - | - | 27 734 | 13 182 |
| Autres créances | 14 886 | - | - | 14 886 | 6 539 |
| TOTAL | 252 359 | - | - | 252 359 | 195 060 |
| DETTES | | | | | |
| Dettes sur opérations d'assurance directe | 56 209 | - | - | 56 209 | 34 439 |
| Dettes sur opérations de réassurance | 3 272 | - | - | 3 272 | 2 904 |
| Dettes envers les établissements de crédit | 13 281 | - | - | 13 281 | 12 987 |
| Dettes de personnel | 1 610 | - | - | 1 610 | 1 269 |
| État, organismes sociaux et collectivités publiques | 5 168 | - | - | 5 168 | 19 521 |
| Autres dettes | 19 492 | - | - | 19 492 | 12 332 |
| TOTAL | 99 031 | - | - | 99 031 | 83 451 |

Les créances nées d'opérations d'assurance directe comprennent les cotisations acquises non émises, les autres créances sur les adhérents, les intermédiaires et les coassureurs. Le montant brut de ces créances est déprécié à hauteur de 3 203 k€.

Les dettes envers les établissements de crédit représentent les soldes créditeurs de banque.

FONDS PROPRES

| (en k€) | 31/12/2006 | Affectation du résultat 2006 | Réserve pour Fonds social | Réserve de capitalisation | Transfert | 31/12/2007 |
|-----------------------------|----------------|------------------------------|---------------------------|---------------------------|-----------|----------------|
| Fonds d'établissement | 44 517 | - | - | - | - | 44 517 |
| Réserve de capitalisation | 437 882 | - | - | (43 182) | - | 394 701 |
| Autres réserves | 12 145 | 18 724 | 20 | - | - | 30 889 |
| Résultat de l'exercice 2006 | 18 744 | (18 744) | - | - | - | - |
| Résultat de l'exercice 2007 | - | - | - | - | - | 25 581 |
| TOTAL | 513 288 | (20) | 20 | (43 182) | - | 495 687 |

Le résultat constaté en 2006, soit 18 744 k€, a été affecté aux réserves de l'Union pour 18 724 k€ et en réserves pour Fonds social à hauteur de 20 k€ conformément à la décision d'Assemblée générale du 8 juin 2007.

PASSIFS SUBORDONNÉS

| Nature juridique | Montant (en M€) | Taux intérêt | Date d'émission | Échéance | Commentaires |
|---|-----------------|---|-----------------|--------------|------------------------------------|
| Titres Subordonnés à Durée Indéterminée | 57,5 | TME + 0,5 % (10 premières périodes d'intérêt) TME + 1 % (de la 11 ^e période à la 20 ^e) TME + 1,5 % (au-delà de 20) | 01/12/2006 | Indéterminée | 575 titres de 100 000 € de nominal |
| Titres Subordonnés à Durée Indéterminée | 1,3 | TMA | 30/10/2003 | Indéterminée | 13 000 titres de 100 € de nominal |

PROVISIONS TECHNIQUES

Provisions pour prestations à payer Non Vie (PPAP)

| (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 | Variation |
|---|----------------|----------------|---------------|
| Provisions sinistres à payer brutes | 259 242 | 212 070 | 47 171 |
| Prévisions de recours à encaisser | (1 549) | (2 366) | 817 |
| PROVISIONS POUR PRESTATIONS À PAYER NETTES | 257 692 | 209 704 | 47 988 |

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| (en k€) | 31/12/2006 | Dotations | Reprises | 31/12/2007 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Provisions pour litiges | 1 250 | 1 083 | 598 | 1 735 |
| Provisions Indemnités de fin de carrière | 1 700 | 2 605 | 1 700 | 2 605 |
| Provisions retraités MEMF | - | 2 709 | - | 2 709 |
| TOTAL | 2 951 | 6 396 | 2 299 | 7 048 |

FONDS DÉDIÉS

Néant.

AUTRES CRÉANCES ET AUTRES DETTES

Autres créances

| (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|--|---------------|---------------|
| Personnel et comptes rattachés | 18 | 2 |
| SOUS-TOTAL PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS | 18 | 2 |
| Créances fiscales et organismes sociaux | 13 133 | 13 152 |
| Impôts/revenus et assimilés | 14 602 | 30 |
| SOUS-TOTAL ÉTAT ET ORGANISMES SOCIAUX | 27 734 | 13 182 |
| Fournisseurs | 1 340 | 822 |
| Comptes courants et autres | 7 866 | 3 963 |
| Débiteurs divers financiers | 5 627 | 868 |
| Débiteurs divers et autres | 53 | 887 |
| SOUS-TOTAL | 14 886 | 6 539 |
| TOTAL | 42 639 | 19 723 |

Autres dettes

| (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|---------------|---------------|
| Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus | - | - |
| SOUS-TOTAL AUTRES EMPRUNTS, DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS | - | - |
| Personnel et comptes rattachés | 1 610 | 1 269 |
| SOUS-TOTAL PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS | 1 610 | 1 269 |
| Dettes fiscales et organismes sociaux | 3 834 | 2 953 |
| Impôts/revenus et assimilés | 1 335 | 16 567 |
| SOUS-TOTAL ÉTAT ET ORGANISMES SOCIAUX | 5 168 | 19 521 |
| Fournisseurs | 1 608 | 1 239 |
| Comptes courants | 2 044 | 3 820 |
| Créditeurs divers financiers | 10 136 | 1 081 |
| Créditeurs divers et autres | 5 704 | 6 192 |
| SOUS-TOTAL | 19 492 | 12 332 |
| TOTAL | 26 270 | 33 122 |

Les créances fiscales et sociales correspondent aux sommes dues par l'État au titre des majorations légales de rentes et aux acomptes sur l'impôt sur les sociétés versés en 2007.

Les débiteurs et créditeurs divers financiers enregistrent les décalages sur les opérations d'achats et de ventes de titres. La diminution des dettes envers l'État et les organismes sociaux est principalement due à l'absence de charge d'impôt de l'UNPMF sur l'exercice 2007.

Les autres créditeurs divers comprennent les charges à payer.

Comptes de régularisation actif

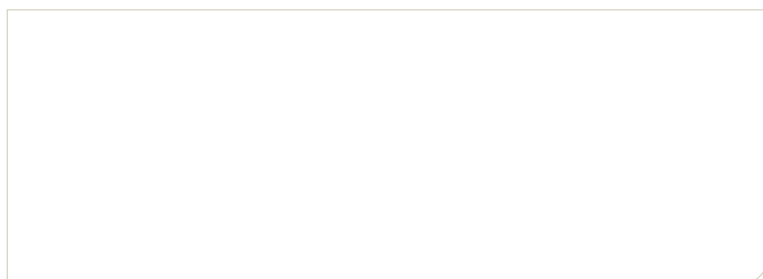
| (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|--|----------------|---------------|
| Intérêts et loyers courus non échus | 80 661 | 75 110 |
| Frais d'acquisition reportés | 1 391 | 2 011 |
| Différences sur prix de remboursement d'obligations cotées (décotes) | 14 341 | 8 704 |
| Autres comptes de régularisation | 4 613 | 1 345 |
| TOTAL | 101 005 | 87 170 |

Comptes de régularisation passif

| (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|---------------|---------------|
| Amortissement des différences sur le prix de remboursement d'obligations à percevoir (surcotes) | 18 347 | 21 212 |
| Autres comptes de régularisation | 15 415 | 13 069 |
| TOTAL | 33 763 | 34 280 |

SUBSTITUTION

| Engagements pris en substitution (en k€) | PREMUT | MUDEL | MNP | SNM | TOTAL |
|---|--------|--------|-------|-------|---------|
| Provisions techniques au 31/12/2007 | | | | | |
| Provisions mathématiques | 81 109 | 59 171 | 1 613 | 4 107 | 146 000 |
| Provisions pour sinistres à payer | 197 | - | 1 | 5 317 | 5 516 |
| Provisions pour participation aux résultats | 644 | 2 054 | 55 | - | 2 753 |
| Provisions pour ristournes | - | - | - | 304 | 30 |
| Provisions pour égalisation | - | - | - | - | - |
| Compte courant (Dt (+) / Ct (-)) | 924 | 242 | - | 807 | 1 974 |



INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

L'UNPMF adhère au Système Fédéral de Garantie de la Mutualité Française.

| (en k€) | Montant des engagements à l'égard des entreprises liées | Montant des engagements à l'égard des entreprises avec lien de participation | Montant des engagements à l'égard d'autres entreprises | TOTAL |
|--|---|--|--|----------------|
| ENGAGEMENTS REÇUS | - | - | 265 975 | 265 975 |
| Créances assorties de garantie | - | - | - | - |
| Engagements de garantie | - | - | 260 000 | 260 000 |
| Engagements réciproques | - | - | 5 974 | 5 974 |
| ENGAGEMENTS DONNÉS | - | - | 166 640 | 166 640 |
| Avals, cautions et garanties de crédit | - | - | - | - |
| Titres et actifs acquis avec engagement de revente | - | - | - | - |
| Autres engagements sur titres, actifs ou revenus | - | - | 166 640 | 166 640 |
| Droit de tirage donné à un fonds de garantie | - | - | - | - |
| Autres engagements donnés | - | - | - | - |
| Valeurs appartenant à des mutuelles | - | - | - | - |
| Autres valeurs détenues pour le compte de tiers | - | - | - | - |

Les engagements de garantie reçus (260 M€) et donnés (167 M€) correspondent à des produits de couverture qui sont utilisés dans le cadre de stratégies de rendement.

Pour l'ensemble des instruments financiers à terme gérés dans le cadre de ces stratégies il a été décidé, conformément à la réglementation, de ne pas calculer le rendement effectif de ces instruments et de constater en compte de résultat les variations de valeur de marché de ces IFT.

Les caractéristiques de ces produits de couverture sont exposées ci-dessous :

| Type de couverture | Niveau de couverture | Libellé | Sens | Montant nominal | Durée initiale de couverture | Échéance | Établissement contrepartie | Prime versée | Valeur couverture 31/12/2007 | + /- values latentes |
|---------------------------|----------------------|---|-------|------------------|------------------------------|------------|---|---------------------------|------------------------------|----------------------|
| Risque de baisse des taux | 3 % | Floor 3 % Taux variable CMS EUR 10 ans | Achat | 50 000 k€ | 5 ans | 04/11/2010 | Société Générale Corporate & Investment Banking | 200 k€ 0,40 % | 6,5 k€ 0,01 % | - 193,6 k€ |
| Risque de baisse des taux | 3,50 % | Floor 3,50 % Taux variable CMS EUR 10 ans | Achat | 50 000 k€ | 5 ans | 23/06/2011 | Natixis | 147,5 k€ 0,30 % | 31,7 k€ 0,06 % | - 115,8 k€ |

| Type de couverture | Libellé | Sens | Montant nominal | Durée initiale de couverture | Échéance | Établissement contrepartie | Prime | Valeur couverture 31/12/2007 | + /- values latentes |
|---|-----------------------------------|-------|---------------------|------------------------------|------------|---|------------|------------------------------|----------------------|
| Risque de baisse du marché Actions (Collar) | European put DJ EURO STOXX 50 | Achat | 160 000 k€ | 9 mois | 20/03/2008 | Société Générale Corporate & Investment Banking | 8 064 k€ | 5 576 k€ | 3 297 k€ |
| | European call DJ EURO STOXX 50 | Vente | - 166 640 k€ | 9 mois | 20/03/2008 | Société Générale Corporate & Investment Banking | - 8 064 k€ | 2 279 k€ | |

Les engagements réciproques (5 974 k€) correspondent aux valeurs reçues en nantissement des cessionnaires.

Informations sur le compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR CATÉGORIES

Opérations Non Vie

| (en k€) | CAT. 20 Dommages corporels opérations individuelles | CAT. 21 Dommages corporels opérations collectives | CAT. 39 Acceptations | TOTAL Non Vie |
|--|---|---|-------------------------|------------------|
| Cotisations acquises | | | | |
| Cotisations y compris variation CANE | 72 154 | 316 902 | 5 155 | 394 211 |
| Variation des cotisations non acquises | 165 | (14) | - | 152 |
| Charge des prestations | | | | |
| Prestations et frais payés (y compris indues) | 37 827 | 248 858 | 2 | 286 687 |
| Charge des provisions pour prestations et diverses | 13 519 | 29 491 | 5 430 | 48 440 |
| A SOLDE DE SOUSCRIPTION (opérations directes et acceptées) | 20 973 | 38 539 | (277) | 59 235 |
| Cotisations acquises | | | | |
| Cotisations y compris variation CANE | - | 6 424 | - | 6 424 |
| Variation des cotisations non acquises | - | - | - | - |
| Charge des prestations | | | | |
| Prestations et frais payés (y compris indues) | - | 3 180 | - | 3 180 |
| Charge des provisions pour prestations et diverses | - | 2 494 | - | 2 494 |
| B SOLDE DE SOUSCRIPTION (opérations prises en substitution) | - | 750 | - | 750 |
| Frais d'acquisition | 6 127 | 12 286 | 27 | 18 441 |
| Autres charges de gestion nettes | 6 295 | 38 946 | 108 | 45 349 |
| C CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES | 12 422 | 51 233 | 135 | 63 790 |
| Produit net des placements | 11 973 | 46 390 | 729 | 59 092 |
| Participation aux résultats | 6 281 | 25 394 | 47 | 31 722 |
| D SOLDE FINANCIER | 5 691 | 20 996 | 682 | 27 370 |
| Cotisations données en substitution | - | - | - | - |
| Part des garants dans prestations payées | - | - | - | - |
| Part des garants dans les charges des provisions pour prestations | - | - | - | - |
| Part des garants dans la participation aux résultats | - | - | - | - |
| Commissions reçues des garants | - | - | - | - |
| E SOLDE DE SUBSTITUTION | - | - | - | - |
| Part des réassureurs dans les cotisations acquises | 15 862 | 36 468 | - | 52 329 |
| Part des réassureurs dans les prestations payées | 2 726 | 17 869 | - | 20 596 |
| Part des réassureurs dans les charges de provisions pour prestations | 13 292 | 7 257 | - | 20 550 |
| Part des réassureurs dans la participation aux résultats | 496 | 24 | - | 520 |
| Commissions reçues des réassureurs | 3 453 | 9 936 | - | 13 389 |
| F SOLDE DE RÉASSURANCE | (4 106) | 1 381 | - | (2 726) |
| RÉSULTAT TECHNIQUE | 18 349 | 7 672 | 270 | 26 291 |
| Hors compte | | | | |
| Provisions pour cotisations non acquises (clôture) | 7 607 | 14 | - | 7 620 |
| Provisions pour cotisations non acquises (ouverture) | 7 772 | - | - | 7 772 |
| Provisions pour sinistre à payer (clôture) | 13 082 | 229 263 | 15 348 | 257 692 |
| Provisions pour sinistre à payer (ouverture) | 3 275 | 198 317 | 8 112 | 209 704 |
| Autres provisions techniques (clôture) | 243 254 | 785 471 | 2 875 | 1 031 599 |
| Autres provisions techniques (ouverture) | 233 260 | 760 543 | 4 633 | 998 436 |

Opérations Vie

| (en k€) | CAT. 3 Opérations individuelles & GO Temporaire Décès | CAT. 4 Autres opérations individuelles PU | CAT. 5 Autres opérations individuelles PP | CAT. 6 Opérations collectives en cas de décès | CAT. 7 Opérations collectives en cas de vie | CAT. 8 Opérations en UC à cotisation unique | CAT. 9 Opérations en UC | CAT. 11 PERP | CAT. 19 Acceptations | Total Vie |
|---|--|---|---|---|---|---|-------------------------------|-----------------|-------------------------|----------------|
| Cotisations | 15 743 | 67 890 | 48 332 | 91 638 | 31 058 | 756 | 17 | 304 | 3 131 | 258 870 |
| Charge des prestations | 5 602 | 82 980 | 68 488 | 67 454 | 13 772 | 2 167 | - | 12 | 3 474 | 243 948 |
| Charges des provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques | (592) | (21 261) | (12 636) | 16 057 | 14 195 | (1 993) | 17 | 280 | (596) | (6 529) |
| Ajustement ACAV | - | - | - | - | - | (286) | - | 5 | - | (281) |
| A SOLDE DE SOUSCRIPTION (opérations directes et acceptées) | 10 734 | 6 171 | (7 521) | 8 127 | 3 091 | 297 | 1 | 16 | 254 | 21 169 |
| Cotisations | 4 | 1 336 | 2 623 | 602 | 19 292 | - | - | - | - | 23 857 |
| Charge des prestations | 7 | 1 267 | 4 456 | 363 | 673 | - | - | - | - | 6 766 |
| Charge des provisions d'assurance Vie et autres provisions techniques | (4) | (28) | (829) | 116 | 18 757 | - | - | - | - | 18 012 |
| Ajustement ACAV | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| B SOLDE DE SOUSCRIPTION (opérations prises en substitution) | 1 | 97 | (1 005) | 123 | (137) | - | - | - | - | (921) |
| Frais d'acquisition | 1 695 | 1 293 | 6 668 | 3 285 | 1 335 | 174 | 1 | 8 | 50 | 14 508 |
| Autres charges de gestion nettes | 1 769 | 3 019 | (9 869) | 7 715 | 1 881 | 245 | - | - | 139 | 4 898 |
| C CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION NETTES | 3 463 | 4 312 | (3 201) | 11 000 | 3 216 | 419 | 1 | 8 | 188 | 19 406 |
| Produit net des placements | 451 | 79 008 | 55 866 | 12 990 | 32 996 | 1 123 | - | 19 | 453 | 182 906 |
| Participation aux résultats | 108 | 109 604 | 41 729 | 5 751 | 28 273 | 93 | - | 26 | 18 | 185 602 |
| D SOLDE FINANCIER | 343 | (30 596) | 14 138 | 7 239 | 4 722 | 1 030 | - | (7) | 435 | (2 696) |
| Cotisations données en substitution | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Part des garants dans les charges de prestations | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Part des garants dans les charges de provisions | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Part des garants dans la participation aux résultats | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Commissions reçues des garants | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| E SOLDE DE SUBSTITUTION | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Cotisations cédées | 354 | - | 41 | 3 573 | - | - | - | - | - | 3 968 |
| Part des réassureurs dans les charges de prestations | - | - | - | 2 922 | - | - | - | - | - | 2 922 |
| Part des réassureurs dans les charges de provisions | - | - | - | 177 | - | - | - | - | - | 177 |
| Part des réassureurs dans la participation aux résultats | - | - | - | 18 | - | - | - | - | - | 18 |
| Commissions reçues des réassureurs | - | - | - | 87 | - | - | - | - | - | 87 |
| F SOLDE DE RÉASSURANCE | 354 | - | 41 | 370 | - | - | - | - | - | 765 |
| RÉSULTAT TECHNIQUE | 7 260 | (28 640) | 8 772 | 4 119 | 4 459 | 908 | 1 | - | 501 | (2 619) |
| Hors compte | | | | | | | | | | |
| Montant des rachats | - | 58 690 | 2 742 | - | - | 1 870 | - | 13 | - | 63 314 |
| Intérêts techniques bruts de l'exercice | 108 | 19 606 | 34 707 | 4 666 | 21 844 | - | - | 27 | 18 | 80 977 |
| Provisions techniques brutes à la clôture | 8 434 | 1 567 936 | 1 091 541 | 263 868 | 666 938 | 20 716 | 17 | 794 | 10 214 | 3 630 457 |
| Provisions techniques brutes à l'ouverture | 8 976 | 1 480 765 | 1 064 190 | 237 370 | 606 275 | 22 616 | - | 488 | 7 277 | 3 427 958 |

AUTRES INFORMATIONS SUR LE RÉSULTAT TECHNIQUE

Montant des commissions afférentes à l'assurance directe

| (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|-------------------|---------------|---------------|
| Assurance Vie | 15 748 | 14 571 |
| Assurance Non Vie | 31 708 | 30 240 |
| TOTAL | 47 456 | 44 811 |

Ventilation des cotisations brutes

| (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|--|----------------|----------------|
| Prime d'assurance directe en France | 683 513 | 642 755 |
| Prime d'assurance directe en CEE (hors France) | - | - |
| Prime d'assurance directe hors CEE | - | - |
| TOTAL | 683 513 | 642 755 |

Entrées et sorties des engagements

| (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|-------------------------|------------|------------|
| Entrées de portefeuille | 1 401 | 12 742 |
| Sorties de portefeuille | 6 803 | 5 667 |

Éléments constitutifs de la participation des adhérents au résultat technique

| (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|----------------|----------------|
| Charge des provisions d'assurance Vie | 11 483 | 50 570 |
| Intérêts techniques | 79 525 | 75 308 |
| Participation aux excédents incorporés directement | 36 863 | 28 861 |
| Utilisation de la provision pour participation aux excédents | 23 044 | 13 545 |
| ÉCART ENTRE LES PROVISIONS D'ASSURANCE VIE À L'OUVERTURE ET À LA CLÔTURE | 150 915 | 168 284 |

Provisions d'assurance Vie et participation des adhérents

| (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---|----------------|----------------|
| A PARTICIPATION AUX RÉSULTATS TOTALE | 184 518 | 141 580 |
| A1 Participations attribuées à des contrats (y compris IT) | 141 740 | 120 295 |
| A2 Variation de la provision pour participation aux excédents | 42 778 | 21 285 |
| B PARTICIPATION AUX RÉSULTATS DES OPÉRATIONS VISÉES AU (1) | | |
| B1 Provisions mathématiques moyennes | 3 217 289 | 3 048 997 |
| B2 Montant minimal de la participation | 132 391 | 108 118 |
| B3 Montant effectif de la participation aux résultats | 179 605 | 137 341 |
| B3a Participation attribuée (y compris IT) | 136 827 | 116 056 |
| B3b Variation de la provision pour participation aux excédents | 42 778 | 21 285 |

(1) Opérations individuelles et collectives, à l'exception des opérations collectives en cas de décès et des opérations à capital variable.

Les éléments mentionnés ci-dessus ne tiennent pas compte des montants afférents aux participations utilisées sous forme de ristournes de cotisations et aux provisions correspondantes.

Pour l'exercice 2007, l'UNPMF a établi les comptes de participation aux résultats tels que prévus aux articles D. 212-1 et suivants du Code de la mutualité. Les comptes de participation relatifs aux portefeuilles reçus par voie de transfert, ont été déterminés de manière séparée, telle que le prévoit la réglementation. Les portefeuilles transférés concernent le produit de retraite CAREL (issu de la MUDEL avant substitution), de la société EUROMUT et de l'union UMIDSA.

Globalement, ces comptes font ressortir une participation minimale égale à 132,4 M€ alors que le montant effectif de la participation aux résultats, pour les opérations visées, ressort à 179,6 M€, avec toutefois des situations différenciées selon les portefeuilles.

Pour le portefeuille UNPMF hors transferts, la dotation minimale réglementaire ne permet pas de couvrir les engagements pris envers les assurés. Aussi pour financer la charge de participation aux résultats de l'exercice 2007, l'UNPMF a utilisé une partie de la provision pour participation aux excédents existante. De plus, une dotation exceptionnelle à la provision pour participation aux excédents a été réalisée, en vue d'améliorer les revalorisations futures des assurés.

Pour les portefeuilles EUROMUT et CAREL, la dotation minimale réglementaire est supérieure au montant de la participation incorporée au titre de l'exercice 2007. Conformément à l'article D. 214-4, l'UNPMF dispose d'un délai de 8 ans pour affecter les sommes aux provisions mathématiques.

L'UMIDSA n'avait pas de provision pour participation aux excédents au 31 décembre 2006. Le calcul de dotation minimale a été réalisé tel que prévu pour les portefeuilles issus du transfert ; il en ressort que l'UNPMF n'a pas à constituer de provision au titre de ce portefeuille au 31 décembre 2007. Néanmoins, une dotation exceptionnelle a été réalisée afin d'être en mesure de servir une revalorisation aux assurés dans le futur.

PRODUITS ET CHARGES DES PLACEMENTS

| (en k€) | Revenus financiers et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées | Autres revenus et frais financiers | Total 2007 | Total 2006 |
|---|---|------------------------------------|----------------|----------------|
| Revenus des participations | 2 571 | - | 2 571 | - |
| Revenus des placements immobiliers | 690 | 512 | 1 202 | 773 |
| Revenus des autres placements | 317 | 157 416 | 157 733 | 157 143 |
| Autres produits des placements | 540 | 173 972 | 174 512 | 210 635 |
| TOTAL DES PRODUITS DE PLACEMENTS | 4 117 | 331 900 | 336 017 | 368 551 |
| Frais financiers (commissions, honoraires, intérêts et agios) | - | 3 936 | 3 936 | 4 069 |
| Autres charges des placements | - | 85 052 | 85 052 | 70 081 |
| TOTAL DES CHARGES DE PLACEMENTS | - | 88 987 | 88 987 | 74 149 |



| Revenus financiers (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|---------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Revenus des placements en actions | 17 754 | 16 106 |
| Revenus des placements en obligations | 141 553 | 139 068 |
| Revenus des placements sur prêts | 837 | 1 068 |
| Revenu des dépôts de garantie | - | - |
| Autres revenus financiers | 160 | 900 |
| Revenus des placements immobiliers | 1 202 | 773 |
| Autres produits financiers | 68 905 | 34 399 |
| SOUS-TOTAL | 230 411 | 192 315 |
| Plus-values sur actions | 38 286 | 64 344 |
| Plus-values sur obligations | 13 616 | 27 103 |
| Plus-values sur autres placements | 53 694 | 83 933 |
| SOUS-TOTAL | 105 596 | 175 381 |
| Gains de change réalisés | 11 | 855 |
| SOUS-TOTAL | 11 | 855 |
| TOTAL | 336 017 | 368 551 |

| Charges financières (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Intérêt sur dépôt réassureur | 4 821 | 4 844 |
| Frais externe de gestion | 1 884 | 2 080 |
| Frais interne de gestion | 2 051 | 1 989 |
| Charges financières diverses | 3 681 | 254 |
| Autres charges des placements | 16 726 | 31 562 |
| SOUS-TOTAL | 29 163 | 40 729 |
| Moins-values en actions | 582 | 11 586 |
| Moins-values en obligations | 58 466 | 16 982 |
| Moins-values sur autres placements | 777 | 4 289 |
| SOUS-TOTAL | 59 825 | 32 857 |
| Pertes de change réalisées | - | 564 |
| SOUS-TOTAL | - | 564 |
| TOTAL | 88 987 | 74 149 |

| Produits nets des placements (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|--|-------------------|-------------------|
| Affectation | | |
| Compte technique Vie (voir clé de répartition) | 182 906 | 218 801 |
| Compte technique Non Vie | 59 092 | 71 038 |
| Compte non technique | 5 031 | 4 562 |
| TOTAL | 247 030 | 294 401 |

VENTILATION DES CHARGES PAR NATURE

| (en k€) | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
|--|---------------|---------------|
| Achats | 142 | 133 |
| Services extérieurs | 33 545 | 30 277 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | 4 827 | 3 967 |
| Charges de personnel | 19 703 | 20 355 |
| Autres charges de gestion courante | 911 | 495 |
| Dotations aux amortissements et provisions | 2 423 | 290 |
| Charges exceptionnelles de gestion | 207 | 28 |
| Transferts de charges d'exploitation | (82) | (166) |
| TOTAL | 61 675 | 55 380 |

ACTION SOCIALE

Pour 2007, le Conseil d'administration a alloué une dotation à la réserve pour Fonds social de 5 k€. Les prestations accordées par la Commission du Fonds social au cours de ce même exercice représentent 18,2 k€.



Autres informations

GRUPE ET ENTITÉS LIÉES

Tableau des filiales et participations (en k€)

| Filiales et participations détenues | Libellé | Quote-part du capital détenu | Valeur comptable brute des titres détenus | Valeur comptable nette des titres détenus |
|-------------------------------------|-------------------------|------------------------------|---|---|
| AU MOINS ÉGALES À 50 % | SCI Sébastopol | 99,997 % | 3 354 | 3 354 |
| | SCI 255 Vaugirard | 94,90 % | 37 307 | 37 307 |
| ENTRE 10 % ET 50 % | Ofivalmo Partenaires | 34,00 % | 3 842 | 3 842 |
| | SCI Mutualité du Rhône | 24,10 % | 152 | 152 |
| | SCI Ambérieu | 20,33 % | 381 | 381 |
| | SCI Isère | 15,93 % | 1 164 | 1 164 |
| INFÉRIEURES À 10 % | Foncière LFPI | 7,80 % | 20 000 | 20 000 |
| | SCI Mutualité Française | 4,49 % | 1 906 | 1 906 |
| | CIEM | 2,61 % | 10 | 10 |
| | Matmut Vie | 1,00 % | 409 | 409 |
| INFÉRIEURES À 1 % | SIFA (C) | 0,26 % | 100 | 100 |
| | SCI Nationale | 0,07 % | 10 | 10 |
| | SCI Tolbiac | 0,07 % | 10 | 10 |

Opérations avec les entités liées ou lien de participation

| (en k€) | Entreprises liées | | | Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation | | |
|---|-------------------|-----------|--------------|--|-----------|--------------|
| | Valeur brute | Provision | Valeur nette | Valeur brute | Provision | Valeur nette |
| PLACEMENTS | | | | | | |
| Parts, actions | 2 231 | - | 2 231 | 37 491 | - | 37 491 |
| Bons, obligations | - | - | - | - | - | - |
| Autres titres ou dépôts | - | - | - | - | - | - |
| CRÉANCES | | | | | | |
| Créances nées d'opérations d'assurance directe | - | - | - | - | - | - |
| Primes à émettre : | | | | | | |
| - sur preneur d'assurance | - | - | - | - | - | - |
| - sur intermédiaires et coassureurs | - | - | - | - | - | - |
| Créances nées d'opérations de réassurance ou substitution | - | - | - | - | - | - |
| Autres créances | 3 086 | - | 3 086 | - | - | - |
| DETTES | | | | | | |
| Dettes pour dépôts en espèces reçus des récessionnaires | - | - | - | - | - | - |
| Dettes nées d'opérations sur assurance directe : | | | | | | |
| - sur preneur d'assurance | - | - | - | - | - | - |
| - sur intermédiaires et coassureurs | - | - | - | - | - | - |
| Dettes nées d'opérations de réassurance ou substitution | - | - | - | - | - | - |
| Emprunts obligataires (dont obligations convertibles) | - | - | - | - | - | - |
| Autres dettes | 6 | - | 6 | 1 662 | - | 1 662 |

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Néant.

INFORMATIONS RELATIVES AU PERSONNEL ET AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Effectif moyen du personnel en activité au cours de l'exercice : les activités gérées directement par l'UNPMF sont assurées en moyenne par **336,4 équivalents temps plein (ETP)**.

Montant global des avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des membres du Conseil d'administration au titre ou à l'occasion de leurs fonctions : **419 003,20 €** versés au titre des remboursements de notes de frais, déplacements, indemnités forfaitaires, compensations de salaires ou avantages en nature.

Montant des rémunérations et autres avantages alloués pendant l'exercice à l'ensemble des autres dirigeants au titre ou à l'occasion de leurs fonctions : **néant**.

Montant des engagements de l'Union en matière de pension, de complément de retraite, d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite ou d'avantages similaires à l'égard de l'ensemble des autres dirigeants et anciens autres dirigeants : **néant**.

Montant global des prêts éventuellement accordés pendant l'exercice respectivement à l'ensemble des membres du Conseil d'administration, à l'ensemble des autres dirigeants ainsi que le montant des engagements pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque : **néant**.

Montant global des engagements financiers en matière de pensions ou d'indemnités assimilées : **2 604 500 €** au titre des indemnités de fin de carrière, et **2 708 900 €** au titre du passif de frais de santé des retraités assurés auprès de la MEMF.





Rapport général du commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Union, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Union à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

2.1. Certains postes techniques propres à l'activité d'assurance, à l'actif et au passif des comptes de votre Union, et notamment les provisions techniques et les cotisations à recevoir, résultent d'estimations sur des bases statistiques et/ou actuarielles, comme exposé dans la note sur le référentiel comptable et réglementaire de l'annexe aux comptes (paragraphe "Provisions techniques opérations Vie" et "Provisions techniques opérations Non Vie").

Nous avons procédé à l'appréciation des hypothèses et des modalités d'évaluation mises en œuvre pour arrêter ces comptes et, sur la base des éléments disponibles, procédé à des tests pour vérifier l'application des dites modalités ainsi que la cohérence des hypothèses retenues compte tenu de l'expérience de l'Union et de son environnement économique et réglementaire. Nos travaux nous ont permis d'apprécier le caractère raisonnable des provisions techniques et des cotisations à recevoir à la clôture de l'exercice.

2.2. Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués selon les modalités relatées dans la note sur le référentiel comptable et réglementaire de l'annexe aux comptes (paragraphe "Provisions pour dépréciation des placements").

Nous avons procédé à l'appréciation des méthodes d'évaluation de ces actifs et, en particulier, dans le contexte spécifique de la crise financière. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons réalisé des tests pour en vérifier l'application. Nos travaux nous ont permis d'apprécier le caractère adéquat des méthodes utilisées et leur correcte application, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration, incluant les informations prévues à l'article L. 114-17 du Code de la mutualité.

Paris, le 21 avril 2008

TUILLET ASSOCIÉS - Société de Commissaires aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Michel PELLETIER
Associé

Brigitte VAIRA-BETTENCOURT
Associée

Rapport spécial du commissaire aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Union, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, conclues au cours de l'exercice.

En application de l'article L. 114-34 du Code de la mutualité, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de substitution avec la SNM

Votre Union a conclu un avenant à la convention de substitution avec la SNM du 10 juillet 2006. Cet avenant, signé le 25 juillet 2007 et à effet du 31 juillet 2007, précise les modalités de transfert des provisions pour cotisations acquises non émises prévu à l'article 5 de la convention de substitution. Il stipule que l'UNPMF procédera au transfert des placements d'un montant équivalent à celui des provisions arrêtées au 30 juin 2006.

Le montant transféré s'est élevé à 729 234 €.

Administrateurs et dirigeants concernés : Monsieur J.-M. PROUTEAU, premier vice-président de l'UNPMF et président de la SNM ; Monsieur M. THOMAS, administrateur de l'UNPMF et de la SNM ; Monsieur J.-G. BAROU, trésorier de l'UNPMF et secrétaire adjoint de la SNM ; et Monsieur J.-P. SIEGEL, administrateur de l'UNPMF et directeur général de la SNM.

Convention de délégation de gestion avec la SNM

Votre Union a signé une convention de délégation de gestion avec la SNM et Médéric le 30 mars 2007 qui prend effet le 1^{er} janvier 2006. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'UNPMF et Médéric délèguent à la SNM la gestion des contrats relevant de la CCN du 15 mars 1966 pour lesquels l'UNPMF et Médéric sont coassureurs (convention de coassurance du 28 août 2006). Elle précise également les modalités de coopération entre la SNM et le réseau CHORUM pour la distribution des contrats. Concernant les indemnités de gestion, son article 6 renvoie à la convention de coassurance précitée.

Le montant des indemnités versées à la SNM au titre des indemnités de gestion s'est élevé en 2007 à 2 336 540 €.

Administrateurs et dirigeants concernés : Monsieur J.-M. PROUTEAU, premier vice-président de l'UNPMF et président de la SNM ; Monsieur M. THOMAS, administrateur de l'UNPMF et de la SNM ; Monsieur J.-G. BAROU, trésorier de l'UNPMF et secrétaire adjoint de la SNM ; et Monsieur J.-P. SIEGEL, administrateur de l'UNPMF et directeur général de la SNM.

Convention de délégation de gestion avec la SNM et l'UMC

Votre Union a signé, en 2007, une convention de délégation de gestion avec la SNM et l'UMC qui prend effet le 1^{er} juillet 2006. Cette convention porte sur la délégation de gestion à l'UMC de contrats maladie assurés par la SNM et substitués par l'UNPMF.

L'indemnité de gestion versée à l'UMC s'élève à 61,32 € par personne protégée par an pour la période du 1^{er} juillet 2006 au 31 décembre 2007. Cette indemnité sera ensuite revalorisée annuellement sur la base de l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation de l'année précédente.

Le montant des indemnités versées en 2007 s'est élevé à 456 449 €.

Administrateurs et dirigeants concernés : Monsieur J.-M. PROUTEAU, premier vice-président de l'UNPMF et président de la SNM ; Monsieur R. GUILLARD, administrateur de l'UNPMF et vice-président de l'UMC ; Monsieur M. THOMAS, administrateur de l'UNPMF et de la SNM ; Monsieur J.-G. BAROU, trésorier de l'UNPMF et secrétaire adjoint de la SNM ; Monsieur J.-P. SIEGEL, administrateur de l'UNPMF et directeur général de la SNM ; et Monsieur M. CASSIER, administrateurs de l'UNPMF et directeur de l'UMC.

Convention d'assistance et de mise à disposition de moyens conclue avec le GPMF

Votre Union a conclu deux avenants à la convention d'assistance signée avec le GPMF en 2003. Le premier avenant redéfinit l'article 7 portant sur l'avance de trésorerie afin d'intégrer la problématique du financement en trésorerie des investissements du GPMF. Il stipule que l'avance annuelle permanente de trésorerie d'investissement versée au GPMF est égale à sa quote-part de l'actif net immobilisé porté au bilan du GPMF de l'année précédente. Le montant de l'avance complémentaire versée au GPMF en 2007 s'élève à 3 920 904 €. Le deuxième avenant intègre l'adhésion de l'UMR au GPMF.

Administrateur et dirigeant concerné : Monsieur D. LENOIR, administrateur de l'UNPMF et président du GPMF.

Convention de gestion et de services avec la MUDEL

Votre Union a signé en 2007 un avenant 4 à la convention de gestion et de services conclue en 2003 avec la MUDEL dans le cadre de la convention de substitution du 20 décembre 2002.

La convention de gestion stipule notamment des modalités particulièrement d'affectation du résultat de gestion relatif au contrat afin de compenser les déficits de la gestion afférents à ce portefeuille et antérieurs à la mise en place de la substitution.

Cet avenant révisé les modalités de facturation des charges, la MUDEL étant désormais autonome alors qu'elle s'appuyait auparavant sur les services mis à disposition par l'UNPMF dans le cadre des moyens généraux du GPMF, ce qui entraîne une révision du plan d'amortissement des pertes passées restant à amortir.

Par ailleurs la MUDEL a souscrit une coupure des TSDI que l'UNPMF a émis à hauteur de 100 000 €, qui a été imputée sur le solde des pertes passées restant à amortir.

Administrateurs et dirigeants concernés : Monsieur J.-L. RIETHMULLER, deuxième vice-président de l'UNPMF et président délégué de la MUDEL ; et Monsieur D. HANNOTIN, secrétaire général de l'UNPMF et administrateur de la MUDEL.

Convention UGM Santé et Travail avec la FNMF, la FMF, la MATMUT et la MACIF

Votre Union a créé avec la FNMF, la FMF, la MATMUT et la MACIF une Union de Groupe Mutualiste dans le but de promouvoir la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail, notamment en éditant la revue *Santé et Travail*.

La convention a pour objet de définir les liens entre l'UGM et ses membres et plus particulièrement les modalités de participation de ces derniers dans la gestion administrative, juridique et financière de la revue par l'Union qu'ils ont créée à cet effet. Elle stipule que les membres s'engagent à verser une contribution financière sur la base d'un appel de contribution qui sera lancé par l'UGM.

La contribution annuelle des membres au fonctionnement est fixée à 100 000 € pour l'UNPMF, la FNMF, la MACIF et la MATMUT et 30 000 € pour la FMF. Elle est libérable soit en versement numéraire, soit en achat d'abonnements. Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2007.

Administrateurs et dirigeants concernés : Monsieur A. ARNAUD, administrateur de l'UNPMF et de la FNMF ; Monsieur P. BROTHIER, président de l'UNPMF et administrateur de la FNMF ; et Monsieur J.-M. PROUTEAU, premier vice-président de l'UNPMF et administrateur de la FNMF ; Monsieur J. DENIAUD, administrateur de l'UNPMF et de la FNMF ; et Monsieur D. LENOIR, administrateur de l'UNPMF et directeur général de la FNMF.

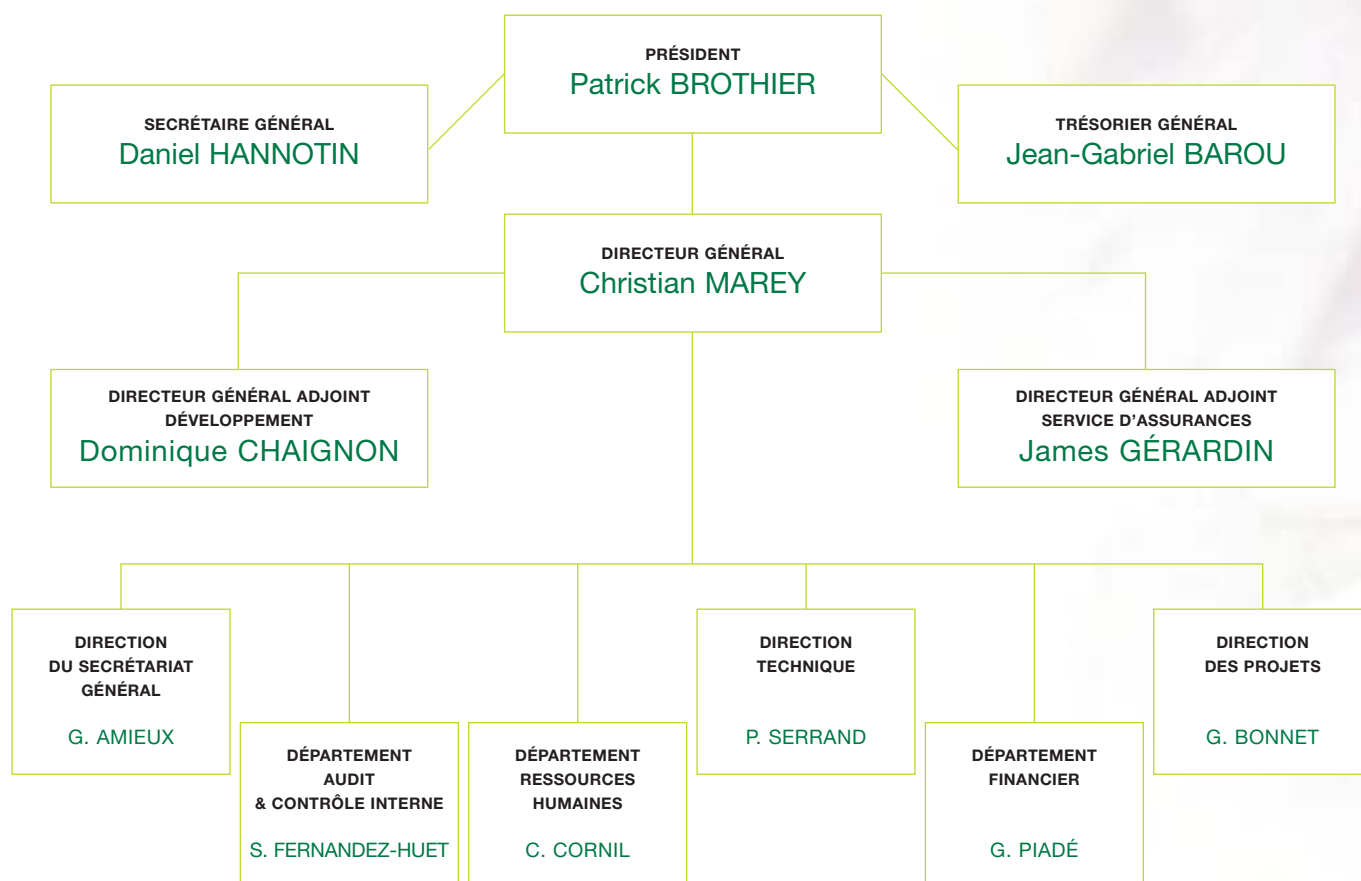
Paris, le 21 avril 2008

TUILLET ASSOCIÉS - Société de Commissaires aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Michel PELLETIER
Associé

Brigitte VAIRA-BETTENCOURT
Associée

Organigramme de l'UNPMF







**MUTUALITÉ
FRANÇAISE**

PRÉVOYANCE

ISO 9001

BUREAU VERITAS
Certification



www.mutex.fr

Union Nationale de la Prévoyance de la Mutualité Française (UNPMF)

Union soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité enregistrée au Registre National des Mutuelles sous le numéro 442 574 166, agréée pour les branches 1, 2, 20, 21 et 22. Siège social : 255, rue de Vaugirard - 75015 Paris

La confiance ne peut être que mutuelle

